38e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 26 28 JUILLET 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION

JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle . . . . 12 fr.		Édition partielle . . . . 11 fr. 50

L'édition **complète** comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition **partielle** n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. DEBROAS, 48, rue de Clichy, Paris 9e

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions de science ecclésiastique. — Si Adam a reçu de Dieu le don de science infuse, comment expliquer la civilisation plus que rudimentaire des hommes de l'âge paléolithique ? 401. — Y a-t-il pour toutes les âmes, quelles qu'elles soient, obligation de faire plus que pour ne pas être damné ? 405. — A quelles conditions peut-on faire le chemin de la croix avec un crucifix indulgencié ? Peut-on déplacer les stations pour les nettoyer ? 408. — Quel honoraire verser à l'Evêché pour les messes chantées non *pro populo ?* L'inscription est-elle requise pour les personnes à qui l'on impose le scapulaire du Mont-Carmel ? 408. — Peut-on déjeuner le matin du Samedi-Saint, puisque le jeûne cesse à midi et que le jeûne est indivisible ? 409. — *Quid* d'un mariage fait par un prêtre subdélégué par le remplaçant d'un curé absent ? 410. — Quelle est l'origine de la célébration du 25e anniversaire ? 410. — Doit-on faire consacrer à nouveau un calice redoré ? 410.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Ch. Boyer, Mgr Batiffol, 411.

Liturgie. — Consultations diverses, 415.

PRÉDICATION

Il n'y en a pas dans le présent n°.

PETIT COURRIER

Q. — 1° Y a-t-il un *Cérémonial* récent, rédigé d'après les nouvelles rubriques ?
2° *Item,* une édition manuelle du nouveau Missel ?

R. — Ad I. Je n'en connais pas en français, la publication du Le Vavasseur-Hægy refondu se faisant toujours désirer. — En italien, vous auriez *Le sacre Ceremonie* de Mgr Menghini, in-8 de 608 p., 18 lire, Roma, Libreria editrice religiosa Francesco Ferrari, 1921.

Ad II. Marietti, 54, piazza della Pigna, Roma, vient de « sortir » un *Missale Romanum* conforme à l'édition typique, in-8 de 235 × 140m, qui pèse tout relié 600 grammes sur papier indien et 1100 sur papier ordinaire, et se vend (au choix) 50 fr. broché, et de 68 à 100 f. relié. Lui demander spécimens.

Q. — Où trouver une *Vie* de S. Séverin et de sainte Alice ?

R. — La *Vie* de S. Séverin, apôtre du Norique (453-482), fête le 8 janvier, a été écrite par M. André Baudrillart dans la collection « Les Saints, » Paris, Gabalda ; je n'en connais pas d'autre. Mais il y a encore plusieurs autres saints Séverin ou Seurin.

Il y a une sainte Alice, martyre à Nicomédie, fêtée le 23 juin. — D'après les auteurs, Alix = Adélaïde ; sainte Adélaïde, impératrice, est fêtée en Alsace le 12 décembre ; je n'en connais pas de *Vie* récente depuis celles d'Hunckler (1835) et de Dey (1862).

Q. — Connaissez-vous l'adresse actuelle des Chartreux de Montreuil-sur-Mer, plus particulièrement de leur Imprimerie N.-D. des Prés, réfugiée un moment à Tournai (Belgique) ?

R. — La Chartreuse de Montreuil est en Angleterre : St-Hugh's Charterhouse, Parhidge Green (Sussex).

Q. — 1° Qu'en est-il exactement au sujet des *quinze oraisons* de sainte Brigitte à dire pendant un an ? Sur quoi repose cette pratique ?
2° Qu'est-ce que les *Révélations* de sainte Brigitte ? Où les trouver ? Sont-elles approuvées par l'Eglise ?

R. — Ad I. Les superstitions ont la vie dure... Beringer (t. I, p. 137 de la 3e édit.) a écrit : « Rien n'est plus absurde et plus contraire aux principes de la foi que les *promesses* faites à quiconque récitera pendant un an les *quinze oraisons* que

N.-S. aurait révélées à sainte Brigitte, reine de Suède. » Et un décret du 7 mars 1678 avait déjà déclaré apocryphes les *indulgences* qu'on y disait attachées. Mais la récitation non superstitieuse des quinze oraisons n'est pas interdite.

Ad II. Le cardinal Jean de Turrecremata a publié à Rome en 1488 le *Liber revelationum cœlestium*, plusieurs fois réimprimé depuis ; mais je n'en connais pas d'édition récente.

Quant à votre dernière question, 1° il ne résulte pas de la bulle de canonisation de sainte Brigitte (par Boniface IX, le 7 oct. 1391) que toutes ses révélations soient approuvées *in globo*. (Cf. *Analecta J. Pont.*, 19e Série, col. 553). — 2° Ne pas perdre de vue ce que dit Benoît XIV *(De Serv. Dei beatif.*, lib. II, c. 32, n. 11) : « Sciendum est, approbationem istam nihil aliud esse quam permissionem ut edantur ad Fidelium institutionem et utilitatem, post maturum examen : siquidem hisce revelationibus taliter approbatis licet non debeatur nec possit adhiberi assensus fidei catholicæ, debetur tamen assensus fidei humanæ juxta prudentiæ regulas, juxta quas nempe tales revelationes sunt probabiles et pie credibiles. »

Q. — 1° Où pourrais-je me procurer à bon compte de petites fleurs artificielles (v. g. pâquerettes, bleuets, coquelicots) pour une vente de charité ?

2° Connaîtriez-vous une œuvre qui pourrait me procurer des livres, surtout religieux (v. g. Evangiles, *Imitation*, etc.), pour aveugles de naissance ?

R. — Ad I. Pironneau, 5 bis, rue des Prairies, Paris 20e ; — Maison Clémentine, 122, rue du Temple, Paris 3e ; — Guérault, 119, rue St-Denis, Paris 1er ; — Aux 100.000 insignes, 4, rue du Parc-Royal, Paris 3e.

Ad II. Adressez-vous à l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, 9, rue Duroc, Paris 7e ; elle s'occupe absolument de tout ce qui concerne les aveugles.

Q. — Où trouver le cérémonial pour une consécration de chapelle et d'autel ?

R. — *Les cérémonies de la consécration d'une église*, texte latin et trad. fr. (avec plain-chant), 1 f., chez Baston et Berche, 69, rue de Rennes, Paris 6e.

Q. — Ma vue commence à baisser ; je vous serais très reconnaissant de me dire s'il existe une édition des Evangiles et des Epîtres, en latin, d'un format portatif et en gros caractères.

R. — Une édition très lisible de tout le *Novum Test.* a été publiée en 1913 à Ratisbonne chez Pustet, in-24 de 537 p. (pesant 100 gr. relié) ; vous l'auriez sans doute chez Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris 6e.

Q. — Où pourrait-on se procurer de bonnes machines parlantes ? Plusieurs confrères pensent que cet instrument nous serait de quelque secours pour nos réunions d'enfants et de jeunes gens.

R. — Voyez chez Mazo, 33, boulev. St-Martin, Paris 3e ; — Cie française du Gramophone, 6, rue Edouard-VII, Paris 12e ; — Pathé frères, 30, boul. des Italiens, Paris 9e ; — Fontanon, 40, rue Faidherbe, Paris 11e.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un *Manuel de jeux* pour les enfants d'un patronage ?

R. — *Les Jeux de Collège*, des PP. de Nadaillac et Rousseau, S. J., chez A. Dewit, 53, rue Royale, à Bruxelles (la 5e édit. 1919 explique 150 grands jeux et 122 petits) ; — *Jeux et concours de plein air*, par le baron Gustave, Paris, Larousse ; — *Sports et jeux de l'école*, par E. Wéber, Paris, Garnier ; — Grandmorin, *Le livre des jeux*, chez Brunet, à Arras ; — Cruciani, *Manuel de jeux scolaires*, Paris, Picard et Kaan ; — Marie-Lucie, *Jeux et Chants du Patronage*, in-8, 7 f., Lethielleux ; — Georges Le Roy, *Jeux de plein air et d'intérieur*, Paris, Editions Pierre Lafitte.

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer un auteur d'*Histoire de France et d'Europe* à étudier en quatre années? Melin est trop long pour le peu de temps que nous pouvons consacrer à l'étude de l'histoire.

R. — Voir les 2 vol. parus du *Cours* (en préparation) qui paraît sous la direction de Guiraud, chez de Gigord.

Q. — Je voudrais un *Manuel d'histoire ecclésiastique* pour élèves en théologie, qui fasse ressortir le côté philosophique et théologique de l'histoire, et disposé, autant que possible, sous forme de thèses.

R. — Le vieux, très vieux Manuel de Blanc avait quelque chose de cela, mais il y a longtemps qu'il doit être épuisé. Le *Cours populaire d'Hist. de l'Eglise*, de Barbier, dont nous avons annoncé il y a quelques semaines le t. I, vous plairait. Il y a aussi les *Dissertationes selectæ in hist. eccl.*, de feu Jungmann, 7 vol. in-8, Ratisbonne, Pustet (Paris, Lethielleux) ; mais ce ne sont pas des Manuels.

Q. — Prière de m'indiquer quelques ouvrages pour faire un rapport sur le ℣ 7 du ch. XII et sur le ℣ 12 du ch. XIII de la 2e Epître aux Corinthiens.

R. — Pour II Cor. XII, 7, consultez *Ami* 1921, p. 215-218. Quant à II Cor. XIII, 12, j'avoue ne pas saisir quelles difficultés spéciales vous pouvez rencontrer dans un verset des plus simples, faisant allusion à un usage ancien sanctifié, comme la plupart, par le christianisme naissant.

En général, pour S. Paul, recourez soit au *Manuel Biblique*, t. IV, soit, si vous le pouvez, à la *Théologie de S. Paul* du P. Prat.

Je me demande d'ailleurs si, au lieu de ch. XIII, 12, vous n'avez pas voulu écrire ch. XIII, 13. Dans ce cas, pour saisir pleinement le sens de la doxologie, joignez à l'étude de Prat celle de Lebreton, *Les Origines du dogme de la Trinité* (4e éd. 1919 ; voir *Ami* du 13 janvier 1921). Prat et Lebreton sont publiés tous les deux chez Beauchesne.

Q. — Où trouver les ouvrages d'histoire romaine de G. Ferrero ?

R. — A Paris, chez Plon. Si vous êtes ancien abonné, vous pourrez retrouver les appréciations dont les divers volumes ont été l'objet ici, au fur et à mesure de leur apparition.

Q. — J'ai comme sujet de conférence : « Les principales sectes juives au temps de N.-S. J.-C. : Pharisiens, Hérodiens, Saducéens. » Quels ouvrages consulter ?

R. — Outre Fouard, *Vie de N.-S. J.-C.*, chez Gabalda, et Brassac, *Manuel Biblique*, t. III, consultez Lesêtre, *La Clef des Evangiles* (Paris, Lethielleux) ; — les articles du *Dict. de la Bible* de Vigouroux aux mots Pharisiens, Hérodiens, Saducéens, Esséniens, Scribes ; — Beurlier, *Le monde juif au temps de J.-C. et des Apôtres*, 2 in-12 de la Collect. *Science et Religion*, Paris, Bloud ; — Hackspill, *Etude sur le milieu reli-*

gieux et intellectuel contemporain du N.T., dans *Rev. Biblique* 1900, p. 564-577 ; 1901, p. 200-215, 377-384 ; 1902, p. 58-73 ; — et enfin trois ouvrages rédigés par des Protestants, mais sans parti pris, et où il y a beaucoup de détails historiques intéressants à relever : Edersheim, *La société juive à l'époque de J.-C.*, traduit de l'anglais par Roux, in-12, Paris, Fischbacher, 1896, — du même, *The Life and Times of Jesus the Messiah,* Longmans, Londres, 1906 ; — et Stapfer, *La Palestine au temps de J.-C.,* 1892, Paris, Fischbacher.

Q. — Où trouver le décret de la Commission biblique du 27 juin 1906 sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque, et un commentaire de ce décret ?

R. — Nous avons donné le texte dans l'*Ami* du 2 août 1906, p. 683. — Voir Mangenot, *L'authenticité mosaïque du Pentateuque,* in-12 de 334 p., Paris, Letouzey ; — Brucker, *L'Eglise et la critique biblique* (ch. v à VIII, p. 103-188), in-8, 8 f., Paris, Lethielleux ; — *Ami* du 28 août 1919, p. 1032 et suiv. ; — le décret du 23 avril 1920 ; — les notes bibliographiques dans l'*Ami* du 24 juin 1920, p. 350, et du 16 juin 1921, p. 331.

Q. — Où puiser pour renseignements précis sur la question d'Irlande ?

R. — Voir les deux volumes du P. Moisant, S. J., annoncés ici l'an dernier, *La Fortune de l'Irlande,* 6 f., et *Pour comprendre l'Irlande,* 1 f. 50, Paris, Beauchesne (le P. Moisant se prépare à donner prochainement un nouveau volume, *L'Ame de l'Irlande) ;* — le travail de M. Gay, *L'Irlande et la Société des Nations,* annoncé l'autre jour, *couv.* p. 123. — Sur le passé de la question, voir *L'Irlande contemporaine,* de Paul-Dubois, étudiée ici quand elle a paru il y a près de quinze ans, in-8, 7 f. 50 (en ce temps-là), Paris, Perrin. — Sur le régime auquel l'Angleterre a soumis l'Irlande ces années-ci, lire la brochure singulièrement et lugubrement documentée du commandant Erskine Childers, *La Terreur militaire en Irlande,* in-12 de 72 p., 2 f. 50, Beauchesne (série de 8 articles publiés dans le *Daily News,* trad. de l'angl. par J. Gros, avec notes et chapitre supplémentaire).

Q. — J'ai à traiter en conférence le sujet suivant : « Prédication de S. Pierre et de S. Paul d'après les discours conservés au livre des Actes. Arguments employés par les Apôtres. Comment les mettent-ils en œuvre ? » Quels ouvrages consulter ?

R. — Avant tout, étudiez ces discours et analysez-les la plume à la main jusque dans leurs moindres détails. Pour les difficultés historiques, géographiques ou théologiques que vous pourrez rencontrer, aidez-vous de quelque bon commentaire ou manuel, comme Rose, *Les Actes des Apôtres,* Paris, Bloud ; Brassac, *Manuel Biblique,* t. IV ; Mgr Le Camus, *L'œuvre des Apôtres ;* Fouard, *S. Pierre, S. Paul* (t. I).

Le sujet sera pour vos confrères et pour vous-même d'autant plus intéressant que vous ferez un travail plus personnel, en recourant le moins possible à autrui.

Q. — J'ai l'intention, à la rentrée des catéchismes, de faire lire chaque jour la vie du saint du jour. Quel volume prendre ?

R. — Sabouret, *La fleur de la vie des Saints,* 5 f., Haton ; — *Un Saint pour chaque jour,* par deux missionnaires, 3 f., Téqui ; — Grossez, *Vie des Saints méditée,* 2 vol., 6 f., Lethielleux ; — Dret et Lerouge, *Vies des Saints* traduites du Brév. romain, 5 f., Beauchesne.

Ce qu'il y aurait de mieux, ce serait la *Grande Fleur de la Vie des Saints,* de Perrier, en 14 vol. in-12, 2 f. le vol. avant la guerre, Lyon, Vitte : extrêmement intéressant et surtout facile à utiliser.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une revue sur le Sacré-Cœur, pouvant faire l'objet des lectures des membres d'une Confrérie du Sacré-Cœur à la campagne ?

R. — Voir celle qui paraît à Paray-le-Monial, mensuelle, sous la direction des chapelains de la Basilique.

La voie déblayée, par le P. Xavier Sutton, Passioniste. — Traduit de l'anglais par G. Dufaure. — In-32 de 216 p., 0 f. 75 (port en sus). — Paris, Bonne Presse.

Ceci est un bref exposé de la doctrine catholique avec réponse aux objections, surtout à celles des Protestants. La manière rappelle celle de Mgr Le Roy dans son *Catéchisme de la foi catholique :* demandes et réponses suivies d'un texte explicatif plus étendu. Très utile en pays non catholiques comme les Etats-Unis où il a été composé, ce petit livre pourra vraiment rendre service partout, à ceux qui pratiquent et défendent la religion catholique.

Introibo ad Altare Dei *ou l'Idéal du Séminariste et du Prêtre,* par Mgr H. Perretant, Supérieur du Grand Séminaire de Belley. — In-8 de 128 p. — Bourg, Librairie Jeanne d'Arc, 1920.

Notes de « Lectures spirituelles, » écrites au jour le jour pendant un Supériorat de 40 ans et offertes aujourd'hui comme *memento* à ceux qui les ont entendues. D'autres séminaristes et prêtres pourront profiter à les lire. La brochure comprend deux parties : la 1re est consacrée à l'aspirant au sacerdoce, la 2e au prêtre se préparant à monter à l'autel.

Les Prêtres de la Haute-Marne mis à mort pendant la Révolution. *Notes et Documents,* par A. Bresson, chanoine de la Cathédrale de Langres. — In-8 de x-206 p. — Langres, Imprimerie Champenoise (1914).

Les 500 prêtres de l'Aveyron déportés pendant la Révolution, par Augustin Fabre. — 2 vol. in-8 de 84-400 p. — Albi, Imprimerie de l'Orphelinat St-Jean.

I. — « L'année dernière, dit M. Bresson, nous avons donné au public sur *les Prêtres haut-marnais déportés sous la Convention et le Directoire,* des *Notes* et des *Documents* qu'il a bien voulu accueillir avec faveur. » (Cf. *Ami* 1913, p. 934-935). « Encouragé par ce succès, nous lui offrons aujourd'hui un travail de même forme sur *les Prêtres de la Haute-Marne mis à mort pendant la Révolution.* Il aura ainsi l'histoire des ecclésiastiques du département, martyrs ou confesseurs de la foi sur la fin du XVIIIe siècle. »

Ce volume ne renferme que huit biographies. « C'est que la Révolution n'a pas été aussi sanglante dans la Haute-Marne que dans beaucoup d'autres départements. Le Tribunal criminel de Chaumont ne prononça la peine de mort que contre un seul prêtre, Nicolas Blanchard, guillotiné à Langres en 1793. »

Ce prêtre a les honneurs d'une notice détaillée qui occupe à elle seule presque la moitié du volume. C'est justice, car la physionomie de Nicolas Blanchard est tout à fait remarquable. Prêtre d'une foi vive et d'un zèle ardent, M. Blanchard, vicaire, refusa le serment constitutionnel quand son curé l'avait prêté, et s'appliqua de toutes manières à maintenir ses ouailles dans l'orthodoxie. Son attitude lui valut la prison à Tonnerre, puis à Auxerre. Evadé d'Auxerre (mai 1792), il regagna aux environs de Langres sa terre natale de Cordamble. De là, pendant un an, il rayonna dans toute la région pour consoler les malades et leur por-

ter les sacrements. « Pour assister un moribond, disait-il souvent, j'irais aux portes de l'enfer. » Saisi enfin en juin 1793 dans une ferme près de Neuilly, avec plusieurs jeunes gens de Corgirnon réfractaires à la loi du recrutement, il fut considéré par le Tribunal criminel comme instigateur de cette mutinerie, avec un jeune homme du nom de Hubert Rossignol. Tous deux furent condamnés à mort le 12 juin 1793 et exécutés le lendemain. L'opinion a toujours regardé l'abbé Blanchard comme confesseur de la foi. Son corps fut inhumé avec celui de Rossignol dans le cimetière des Trépassés, actuellement jardin de l'ancien couvent des Dominicaines. Le sol de ce jardin fouillé en février 1914 d'après les indications de M. le chanoine Bresson, nous a rendu (avec très grande probabilité) les principaux ossements et le crâne du martyr.

Très intéressantes aussi les biographies de Nicolas Colin, curé de Genevrières (1771-1791), massacré à Paris, au Séminaire Saint-Firmin, le 3 septembre 1792, et de Jean-Baptiste Raclot, curé de Thivet, exécuté à Mirecourt le 8 février 1794, après une odyssée des plus étranges. Ces trois prêtres demeurèrent fidèles à l'Eglise sur la question du serment.

Deux autres, Nicolas Dieudonné et Paul Lapierre, n'eurent pas à le prêter, n'étant pas fonctionnaires publics. On les condamna l'un pour correspondance avec les émigrés et propos séditieux, l'autre pour violation de la loi relative aux émigrés.

Voici enfin trois noms de prêtres jureurs : Charles-Joseph Jullien, Joseph-Didier Voillerault, et Nicolas Henry. Pourquoi les avoir mentionnés ici ? « Leur histoire, d'abord, fait partie intégrante de la persécution religieuse en Haute-Marne pendant la Révolution. Leur foi, à la vérité, n'était pas intègre ; mais c'est bien tout de même en haine de ce qu'ils avaient gardé de cette foi qu'ils ont été mis à mort. D'un autre côté, ces prêtres ont toujours respecté le caractère sacerdotal dont ils étaient honorés, et ils ne l'ont souillé par aucune de ces fautes qui font déchoir ou qui avilissent le prêtre. Victimes de leur faiblesse, mais victimes aussi, et pour beaucoup, des lamentables circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés, il ne nous est pas défendu de croire qu'ils ont obtenu au dernier moment la grâce du repentir et du pardon. Pour tous ces motifs, ces malheureux prêtres ont droit non seulement à notre pitié et à notre compassion, mais encore, nous osons le dire, à notre respect. »

Ce volume contient un travail de stricte documentation, destiné comme son aîné à baser le jugement du tribunal ecclésiastique chargé d'instruire la cause des prêtres victimes de la Révolution. Ce caractère objectif toutefois n'empêche pas l'intérêt ni l'émotion. Bien qu'on ne l'ait pas cherchée, celle-ci naît facilement du récit et par instants devient poignante.

II. — Le travail concernant les prêtres de l'Aveyron offre un caractère tout spécial. Son principal intérêt réside dans une double relation écrite après la tourmente révolutionnaire par deux confesseurs de la foi déportés.

La première, rédigée en 1808 par Jean-Antoine Azémar, curé de St-Julien (1751-1826), a déjà paru en 1908 dans un Bulletin interparoissial de l'Aveyron, l'*Ami de Ségur*, sous ce titre : « Journal d'un prêtre Ségurais déporté pendant la Révolution. » Cette relation comprend 138 p. du présent volume. Elle commence avec la Révolution pour finir au Concordat. Le récit est sobre sur les affaires de France et la politique générale, mais très circonstancié dès qu'il touche à la personne de l'auteur. Nous suivons M. Azémar à Rodez où il est détenu dix mois (mai 1793-mars 1794) ; à Bordeaux (Fort du Hâ, jusqu'en novembre) ; puis sur le *Républicain* où il passe l'hiver de 1794-95 à Port-des-Barques, près de l'embouchure de la Charente ; à Brouage (avril 1795-avril 1796) ; à Saintes, où il est enfin libéré (10 août 1796). De là il regagne par petites étapes son département. Sa déportation avait duré 2 ans et 5 mois. Des notes abondantes sont jointes au texte de M. Azémar et en éclaircissent les passages difficiles.

L'autre relation est de Jean-François Cassagnes (1760-1833), professeur au Grand Séminaire de Rodez et mort vicaire général. Son récit, plus court que le précédent, n'occupe que 43 pages du tome II (p. 258-301) ; il retrace la même odyssée en un style plus nerveux et plus vivant, mais moins précis pour les dates ; on comprendra cette différence si l'on sait que M. Cassagnes n'écrivit qu'en 1817.

A ces deux documents essentiels, M. Fabre a ajouté une biographie détaillée des deux confesseurs ; puis une liste alphabétique des prêtres de l'Aveyron déportés soit à Bordeaux, Blaye et Rochefort, soit à Figeac, soit à Toulouse. Enfin on trouve en appendices d'autres extraits des manuscrits de M. Azémar concernant en particulier la déportation du Pape et des cardinaux sous l'Empire ; un répertoire des lois de la Révolution relatives aux serments et à la déportation des prêtres, et un tableau comparatif des calendriers grégorien et révolutionnaire.

Le Protectorat religieux de la France en Orient. *Etude historique et politique*, par Pierre Ghaleb. — 1 vol. in-12 de 224 p. — Avignon, Aubanel, 1921.

Cette étude, composée avant la guerre et publiée seulement cette année, renferme le point de vue d'un Oriental sur la question, actuelle s'il en est, du Protectorat Français. L'auteur a voulu « contribuer à fortifier le sentiment de la reconnaissance, en ravivant le souvenir des bienfaits reçus. » Aussi fait-il parler surtout les documents. Outre les principales publications françaises sur le sujet, il a pu mettre en œuvre de nombreuses sources arabes soit imprimées, soit inédites : et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son travail. Dans l'épilogue, il salue comme un gage d'espérance pour l'avenir le « mandat » français et la présence du général Gouraud en Syrie.

Un prêtre du Sacré-Cœur. **Vie édifiante du P. Alphonse-Marie Rasset,** *assistant général des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin (1843-1905),* d'après ses lettres et ses notes mises en ordre par le R. P. Dehon. — 1 vol. in-12 de 380 p., 6 f. — Lille-Paris, Desclée, 1920.

Originaire du diocèse de Soissons, le P. Rasset lui a consacré à peu près toute sa carrière sacerdotale. Il y a été tour à tour vicaire et curé en plusieurs paroisses, directeur de Patronage et de Cercle catholique à Saint-Quentin, missionnaire diocésain, déployant dans ces divers ministères une activité débordante. Avec cela, religieux modèle : les prêtres du Sacré-Cœur le considèrent comme une des colonnes de leur Société naissante. Cette âme sacerdotale pleinement surnaturelle s'est épanchée dans de nombreuses lettres adressées surtout à sa sœur, qui l'avait quitté pour se consacrer aux missions d'Haïti de St-Joseph de Cluny. Les extraits et résumés de cette correspondance forment tout le présent volume. Il y a des longueurs : c'était inévitable ; mais c'est simple, spontané, toujours édifiant.

Petit Bréviaire du Sacré-Cœur de Jésus. — 1 vol. in-32 de 160 p., cartonné. — 45e éd. — Lille-Paris, Desclée, 1920.

Court formulaire de prières au Sacré-Cœur, extraites des Œuvres de sainte Marguerite-Marie (édition de la Visitation de Paray) et disposées en forme d'Heures canoniales. Chaque jour de la semaine a son office avec pensée dominante spéciale ; chaque Heure renferme une hymne, une antienne (formée des paroles de N.-S. à la Voyante), des versets avec répons et une oraison. Que ce Petit Bréviaire en soit à sa 45e édition, c'est la meilleure preuve de son succès auprès des âmes pieuses.

Cours de latin liturgique, par M. Flad, auteur de *L'éducation par la Liturgie.* — 2e éd. revue et augmentée. — Le *Cours,* vol. in-8 de 360 p. ; le *Corrigé des exercices,* broch. in-8 de 32 p. ; ensemble 14 f. 50 (port en sus). — Lille-Paris, Desclée, 1921.

C'est la seconde édition d'un ouvrage paru sous ce titre : *Le trait d'union des Femmes chrétiennes.* Son succès a poussé l'auteur à revoir le travail et à le présenter sous le titre actuel plus large : *Cours de latin liturgique.* C'est une première recommandation. En

(Voir la suite p. 134).

38e ANNEE (4e SÉRIE) — N° 26 — 28 JUILLET 1921

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — La théologie catholique enseigne qu'Adam reçut de Dieu, dès sa création, le don de *science infuse*. Comment concilier cette affirmation avec les découvertes de la science contemporaine relativement à la civilisation plus que rudimentaire des hommes de l'âge paléolithique ?

Je suis professeur d'apologétique, et plusieurs de mes élèves, ayant lu récemment un article sur l'état d'infériorité intellectuelle où se trouvait l'homme *chelléen*, m'ont franchement posé l'objection.

Je leur ai répondu en faisant appel, comme principe de solution, à la déchéance qui fut la suite du péché originel. A plusieurs cette réponse ne paraît pas suffisante. Peut-on la compléter par d'autres considérations?

R. — Le problème que l'on nous pose ici est certainement l'un des plus délicats qu'ait à résoudre l'apologétique catholique. Il y a, en effet, réelle disproportion entre les affirmations des théologiens les plus en renom dans l'Eglise, S. Thomas, par exemple, et les affirmations de la science contemporaine. Suivant les premiers, Adam fut instruit directement par Dieu d'une façon aussi parfaite que le réclamait son état de chef de l'humanité et sa fonction d'instructeur du genre humain : « L'homme, dit le Docteur angélique *(Sum. theol.*, I, q. XCIV, a. 4), peut être le principe de son semblable non seulement par la génération corporelle, mais encore par l'instruction et la direction. C'est pourquoi, comme notre premier ancêtre a reçu primitivement un corps parfait pour qu'il fût capable d'engendrer, de même il a reçu une âme qui a été parfaite dès le premier instant de son existence, afin qu'il pût immédiatement instruire et gouverner les autres. Mais on ne peut instruire qu'autant qu'on est savant soi-même. Il a donc été nécessaire que le premier homme reçût de Dieu la science de toutes les choses qu'il est dans sa nature de connaître. *Toutes ces connaissances sont celles qui existent virtuellement dans les premiers principes qui sont évidents pour nous,* par conséquent ce sont *toutes les sciences que les hommes peuvent naturellement acquérir.* » — Ainsi donc, les restrictions à apporter à l'extension et à la perfection de cette science semblent minimes : « A l'égard des choses surnaturelles, Adam en a eu une connaissance aussi complète qu'il était nécessaire pour sa direction morale et pour celle de ses semblables dans l'état où il se trouvait. Quant aux choses que l'homme ne peut connaître par les forces de la nature et qui, d'ailleurs, ne lui sont pas nécessaires pour la direction de sa conduite, Adam ne les a pas connues. » Et S. Thomas restreint ces objets échappant à la science du premier homme aux « pensées des hommes, » aux « futurs contingents, » et à certaines notions particulières, par exemple « combien il y a de pierres dans un fleuve. » — Impossible donc au premier homme de progresser à l'égard de l'extension ou de la perfection de cette science directement reçue de Dieu. Tout le progrès eût porté sur le mode expérimental par lequel il aurait fait usage de cette science *(id.,* ad 3). Par contre, les enfants issus d'Adam, si ce dernier eût conservé l'état d'innocence, fussent nés sans cette science, et sans l'usage de la raison, mais avec une aptitude particulière à acquérir l'une et l'autre. (I, q. CI, a. 1, 2).

D'autre part, il est clair que le péché originel n'a pu enlever à Adam le bien de la science infuse par Dieu, à savoir, cette connaissance parfaite des choses, que S. Thomas affirme avoir été nécessaire au père du genre humain. L'aptitude à découvrir la vérité, après le péché, a certainement rencontré des obstacles, soit dans la lenteur de l'intelligence, soit dans l'influence pernicieuse des appétits dépravés ; mais elle n'a pas été détruite par le péché au point que toutes vérités en aient subi, dans l'esprit de l'homme primitif, une éclipse complète. La lumière que la science infuse primitive avait projetée était encore assez forte pour éclairer la route de l'humanité pendant de longues années. Et, d'une part, il serait inconcevable qu'Adam, riche encore des trésors d'intelligence que Dieu lui avait départis, n'ait rien communiqué à ses descendants de ses richesses. Et, d'autre part, il est certain que les premiers hommes, fils d'Adam, par là-même qu'ils étaient hommes, doués d'une âme intelligente et raisonnable, ont dû comprendre et retenir les enseignements reçus.

Mais, s'il en est ainsi, comment la théologie catholique nous permettrait-elle d'affirmer que l'homme préhistorique, c'est-à-dire celui qui se rapproche le plus, chronologiquement et intellectuellement, du premier homme, ait vécu dans un état voisin de l'animalité, état analogue à celui des peuplades sauvages les plus éloignées actuellement de toute civilisation ? Aussi nombre de théologiens et d'apologistes catholiques n'hésitent pas à rejeter

comme fausse cette conception de l'état des hommes primitifs. Je prie notre correspondant de relire, sur ce point, l'excellent ouvrage de M. Guibert, *Les Origines* (Paris, Letouzey, 1902), ch. VII, *Etat de l'homme primitif.* M. Tanquerey, qui a, dans son cours de théologie dogmatique, abordé la question *(Synopsis theologiæ dogmaticæ,* t. I, Paris, Desclée, 1903, p. 361, n. 161, sq.), n'a fait, en somme, que reprendre pour son propre compte les affirmations et les raisons de M. Guibert. — D'après la thèse adoptée par ces théologiens, qui représentent bien dans l'opinion catholique la tendance moyenne conciliatrice, sagement progressiste, le sauvage actuel serait, non pas seulement un *arriéré* (comme le veut la thèse évolutionniste), mais un *dégradé.* Ce dégradé est d'un degré de civilisation inférieur à celui de l'homme préhistorique : « L'homme de Chelles, de Saint-Acheul, de Moustier, est simple, possède une industrie élémentaire, mène une vie errante ; mais il progresse, il acquiert de nouvelles connaissances, il augmente graduellement ses conquêtes sur la nature. Le sauvage contemporain, au contraire, est un dégradé, en voie de régression, qui garde inconsciemment et inutilement les traces d'une civilisation ancienne plus avancée... Il n'est donc pas vrai de dire que le sauvage moderne est la fidèle image de l'homme quaternaire : il n'est pas arriéré dans son développement, il a descendu la pente de la déchéance. » (Guibert, *op. cit.,* p. 372). Et l'on étaie cette thèse générale sur plusieurs remarques fort judicieuses, empruntées à l'ethnologie et, en particulier, à l'étude de certains peuples sauvages de l'Australie, de l'Alaska, de la Polynésie, etc. Et l'on s'efforce de préciser scientifiquement les causes déterminantes de cette dégradation. Ces causes, il faut renoncer à les trouver dans les seules tendances de la nature humaine ou dans l'isolement considéré à part : « Ce sont les difficultés de la vie matérielle qui sont les vrais facteurs de la sauvagerie. Isolé des centres civilisés, rejeté sur une terre ingrate,... toujours aux prises avec la faim, uniquement absorbé par les besoins matériels, l'homme le plus élevé s'abrutit promptement sous le poids des fatigues excessives et de continuelles privations... Là où les milieux sont ingrats, les hommes sont chasseurs, sans domicile fixe, sans société politique, sans autre religion qu'un fétichisme grossier et souvent cruel, réduits à l'industrie rudimentaire de la pierre taillée ou polie » (p. 378).

A ces raisons d'ordre naturel, qui, seules, peuvent être invoquées par l'apologiste en face d'incroyants, le théologien peut et doit ajouter, comme notre correspondant l'a fort bien compris, la raison tirée de la déchéance morale, suite du péché originel, rejaillissant nécessairement en dégénérescence intellectuelle. D'un mot, S. Thomas note cette dégénérescence : « *In quantum ratio destituitur suo ordine ad verum, est vulnus ignorantiæ* » (I-II, q. 85, a. 3). Il s'agit ici d'une dégénérescence intellectuelle par rapport au vrai *pratique,* au vrai qui doit nous servir de guide dans notre conduite. Incapable, après le péché, de gouverner *despotiquement* les appétits inférieurs, l'homme, dans la lutte qu'il est souvent obligé de soutenir contre la chair pour préserver l'esprit, peut laisser s'obscurcir son intelligence sous l'impression et l'excitation des passions vives. Enfin, il faut ajouter que le privilège personnel du don de science, joint au privilège d'inerrance qui, selon quelques théologiens, l'accompagnait, ne peut s'expliquer que par une assistance spéciale de Dieu, laquelle a fait défaut à Adam après son péché. La blessure de l'ignorance, en suite de ce retrait du secours divin, s'est fait sentir plus vivement encore, d'abord dans le premier homme, et, par voie de conséquence, chez ses descendants immédiats.

* * *

Cette réponse serait parfaite, si la science n'y mettait un *mais.* Le *mais* qui peut-être a arrêté les élèves de notre correspondant, c'est que la science ne semble goûter que médiocrement cette « *dégénérescence* » attribuée à l'humanité. Sans doute, la vraie science, celle qui ne mêle pas à ses conclusions des préoccupations antireligieuses, se prononce nettement contre l'hypothèse de l'évolution absolue, qui fait descendre l'homme de l'animal. La science, dis-je, se prononce contre l'hypothèse de l'évolutionnisme absolu, parce qu'elle démontre que cette hypothèse n'a pas encore reçu un commencement de preuve sérieuse. Les plus anciens documents que nous possédions, les objets découverts dans les couches inférieures du paléolithique, sont sans doute « très grossiers et peu maniables ; » mais il serait radicalement faux d'en conclure sans plus au caractère inférieur de la vie spirituelle chez les hommes de cette époque. La culture matérielle exige, entre autres choses, pour pouvoir se développer, une habileté manuelle et technique qui ne peut s'acquérir qu'avec le temps. Le plus merveilleux génie lui-même, placé au début d'une évolution, ne produirait que des œuvres très imparfaites. Le Dr Klaatsch, médecin et naturaliste allemand, s'exprime en ces termes à propos des objets réunis au musée de Cologne : « L'homme primitif, notre ancêtre, doit être placé très haut. Il l'emporte, à beaucoup d'égards, par la vigueur de son individualité et par son courage dans la lutte, sur les épigones de la civilisation. » (G. Schmidt, *La Révélation primitive,* p. 150). L'ethnologie confirme cette assertion : « Les aptitudes intellectuelles, chez toutes les tribus primitives énumérées plus haut, ne sont nullement inférieures au point de vue formel à ce que nous trouvons chez les autres hommes. » (Id., *ibid.,* p. 160). — Il faut donc conclure « que les plus anciens hommes possédaient déjà le principe fondamental d'où sortiront les plus géniales découvertes ultérieures et la base inébranlable de tous les progrès que la civilisation réalisera dans la suite. *Nul animal n'est parvenu à franchir ce Rubicon* » (p. 151).

Mais, en regard de cette affirmation contraire

aux prétentions de l'évolutionnisme, il faut tenir compte d'une autre affirmation. Et cette affirmation, c'est, comme on l'a insinué tout à l'heure, que la doctrine apologétique de la dégénérescence n'est pas plus scientifiquement établie que la doctrine anti-religieuse de l'évolutionnisme. Au contraire, il semble qu'on doive affirmer que *le sauvage actuel n'est pas un dégénéré*. Et, partant, la science nie que la civilisation de l'homme primitif le plaçait dans un rang supérieur à l'état actuel des peuples non civilisés et de culture inférieure.

Affirmation déconcertante, n'est-il pas vrai, tout au moins au premier abord, pour le croyant et le théologien ! Affirmation cependant admise et répétée par des savants catholiques, dont il faut bien tout au moins que nous enregistrions l'opinion.

C'est encore le P. Schmidt qui sera ici notre guide. A sa suite, nous demanderons à la science sur quelles preuves reposent ses affirmations.

Il ne s'agit pas de preuves historiques. « Les couches préhistoriques ne se relient pas partout, sans laisser d'intervalle, aux civilisations historiques, comme il arrive sur les bords de l'Euphrate et du Nil. En Asie-Mineure, en Crète et dans les autres îles grecques, surtout en Italie, en Espagne, en France, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Autriche, en Suède, etc., la liaison du préhistorique à l'historique est moins étroite. Partout cependant, il est manifeste que ces civilisations ensevelies dans les profondeurs de la terre sont les plus anciennes et nous reportent à une époque bien antérieure aux civilisations historiques. Il en résulte que la préhistoire, lorsqu'il s'agit d'étudier les temps primitifs de l'humanité, doit renoncer à prendre l'histoire pour guide » (p. 75-76).

Mais que pourra nous fournir la préhistoire ? En vérité, peu de documents sur lesquels on puisse étayer quelque preuve. « Tout ce qu'elle peut nous présenter, ce sont des débris mutilés : pauvres restes du corps des premiers hommes ou plutôt de leurs squelettes ; vestiges épars et fragmentaires de leur culture matérielle, et uniquement d'objets confectionnés avec une matière durable, pierre, os, et plus tard métaux. Tout le reste a péri, victime d'un travail millénaire de destruction. Et ces vestiges trop peu abondants ne nous permettent guère que par intervalles et comme par une fente étroite, de jeter un furtif regard sur la civilisation proprement spirituelle, sur l'évolution sociale, intellectuelle, morale, religieuse des plus anciens hommes. L'ensemble de leur vie spirituelle demeure recouvert pour nous des voiles d'un obscur passé. Il le demeurerait du moins, si nous n'avions à notre disposition que la seule préhistoire » (p. 76).

Quel est donc ce guide plus sûr, « qui est en état de combler ces lacunes et de dérouler devant nos yeux une vivante image ? » C'est l'*ethnologie*, qui s'occupe en particulier de l'histoire des peuples non-civilisés ou de culture inférieure.

« On a remarqué, en effet, que presque tout ce que l'on découvrait de l'homme préhistorique se retrouvait, ou peu s'en faut, chez les peuples non-civilisés qui continuent d'exister sous nos yeux. *Ce simple fait nous autoriserait déjà à conclure que les peuples non-civilisés perpétuent au milieu de nous l'état préhistorique.* Mais cette conclusion *trouve une précieuse confirmation* dans la découverte qu'on a faite, en cherchant à déterminer les formes les plus anciennes, chez les peuples civilisés, d'ustensiles, d'habitations, d'usages, de conceptions, *que ces formes primitives se rencontrent toujours chez les peuples non-civilisés actuellement existants.* Ces derniers nous apparaissent donc comme *les représentants d'un état de civilisation antérieur* à celui où se trouvent les peuples civilisés, et comme *les témoins d'une phase plus ancienne de l'évolution de l'humanité.* »

L'auteur note que cette manière de concevoir les choses a soulevé souvent, chez les catholiques, de graves oppositions : « Dans le cas des peuples non-civilisés, on ne voulait voir que le résultat d'une décadence ou d'une dégénérescence, et on tenait que tous les non-civilisés étaient *déchus* de l'état où nous voyons les peuples de civilisation plus élevée ». Malgré ces oppositions, il faut reconnaître que l'opinion scientifique que l'on vient de rappeler brièvement, prévaut aujourd'hui : « Sans doute, l'hypothèse d'une régression vers l'état sauvage et la barbarie se vérifie pour un assez grand nombre de peuples non-civilisés actuellement existants. Toutefois, ces dégénérés ne représentent, parmi les non-civilisés, qu'une minorité. *La grande masse des non-civilisés ne sont pas des dégénérés ; ce sont des retardataires, qui se sont immobilisés à l'une des étapes anciennes de l'évolution humaine...* »

* * *

La théologie doit-elle avouer sa défaite ? Y a-t-il antinomie entre les affirmations de la science et l'enseignement de l'Eglise ? Faut-il sacrifier le chapitre de la doctrine catholique touchant le don de science accordé par Dieu à Adam ? Ou bien faut-il rejeter, par une fin de non-recevoir, les assertions scientifiques, dont les preuves, quoi qu'on en dise, ne paraissent pas encore apodictiques ?

Ni l'un ni l'autre. Nous estimons la conciliation encore possible. Et c'est l'ethnologie elle-même qui va nous fournir une première base d'accord.

Les ethnologistes font tout d'abord observer que les différences profondes existant entre peuples non-civilisés et peuples civilisés n'intéressent guère, après tout, que la *civilisation matérielle*, et que si l'on regarde la *civilisation spirituelle*, c'est-à-dire la possession des forces intellectuelles, les non-civilisés sont des hommes aussi bien que les civilisés. Ils sont des hommes, non pas à moitié ni au quart, mais complètement, et cette assertion représente une des conquêtes les plus précieuses de la nouvelle ethnologie par rapport aux théories de l'évolution absolue. Toutefois, la civilisation matérielle apporte elle-même un progrès notable dans le domaine de la civilisation spiri-

tuelle ou intellectuelle, parce que cette civilisation matérielle amène forcément l'esprit à une connaissance plus parfaite et plus complète de ses ressources et de ses énergies. La découverte de l'écriture, l'habitude de la réflexion et de l'abstraction dans le raisonnement contribuent aussi à amener à son dernier perfectionnement la civilisation intellectuelle. Et, en tout cela, il faut accorder qu'il y a eu, dans l'humanité, non pas régression, mais progrès.

Toutefois, les progrès réalisés par les peuples dans le domaine de la civilisation matérielle et intellectuelle n'ont pas réussi à enrayer *un mouvement parallèle de dégénérescence, de décroissance,* que l'ethnologie elle-même constate, *dans le domaine moral et religieux,* mouvement qui a commencé de se faire sentir dès les premiers débuts de l'histoire humaine et qui n'a cessé de prendre de plus vastes proportions. Seules les forces extranaturelles de la religion de l'Ancien Testament, puis de la révélation chrétienne, se sont trouvées capables d'arrêter cette décadence et d'inaugurer un mouvement ascensionnel vers des sommets plus élevés. Ce que nous trouvons au début de l'évolution descendante, ce sont des formes d'une extrême et enfantine simplicité. Mais plus nous nous rapprochons de ce début lui-même, moins nous rencontrons d'absurdités et de déformations, et plus nous découvrons d'éléments réellement purs et élevés. Les données de la préhistoire sont corroborées sur ce point par les remarques de l'ethnologie. Chez les peuples non-civilisés, au milieu de la cruauté, de l'immoralité, de la grossièreté, signes non équivoques d'une décadence morale accentuée, se rencontrent néanmoins de nombreux traits de moralité véritable et élevée. (On lira sur ce point la belle étude de Mgr Le Roy, *La Religion des Primitifs*). Ces traits sont aussi des signes non équivoques d'un état moral antérieur plus élevé et plus parfait. Depuis longtemps, la philosophie catholique avait noté que le progrès de la civilisation intellectuelle et matérielle n'allait pas nécessairement de pair avec le progrès de la civilisation morale et religieuse, et que même, dans les deux ordres, il pouvait y avoir marches opposées. N'est-ce pas à cela, en fin de compte, qu'aboutit la célèbre distinction faite par S. Thomas entre la « raison supérieure » et la « raison inférieure » dans l'homme ? La raison supérieure étant celle qui porte sur les choses éternelles pour les contempler ou pour les consulter en vue d'en tirer une règle pratique de conduite, n'est-ce pas le principe de la civilisation religieuse et morale? La raison inférieure, qui porte sur les choses temporelles, n'est-elle pas la source du progrès intellectuel et matériel ? Et bien que ce soit la même faculté qui s'applique à la considération des choses éternelles et à celle des choses temporelles, il ne s'ensuit pas qu'elle s'y applique également. (Cf. *Sum. theol.*, I, q. 79, a. 9 ; *De Ver.*, q. 15, art. 2 ; *In Sent.*, lib. II, d. 24, q. 2, a. 2).

Les données de l'ethnologie, en effet, nous montrent l'évolutionnisme impuissant à expliquer l'origine de la religion, et en particulier du monothéisme [1]. Mais, de plus, la science, à elle seule, arrive à démontrer que *bien probablement* le monothéisme a précédé historiquement les autres formes de religion et même a été la religion des hommes de l'époque paléolithique [2]. Les paléolithiques auraient donc eu l'idée de Dieu, et, affirmation en apparence paradoxale, mais en réalité profondément vraie, dans les millénaires que comprend l'âge paléolithique, les peuplades qui semblent avoir eu de Dieu une idée assez pure sont précisément celles que leur culture matérielle place au dernier rang. L'homme chelléen, qui préoccupe si fort les élèves de notre correspondant, rentre dans cette catégorie. Et ainsi, dans le domaine moral et religieux, se trouve rétablie, au nom de la science même, la doctrine de la dégénérescence, que les catholiques avaient eu le tort d'étendre, sans distinction, à toute espèce de civilisation. Après avoir exposé les causes de la dégénérescence du monothéisme : animisme, mythologie astrale, vicissitudes de la politique (Mainage, *op. cit.*, p. 373 sq. ; cf. Schmidt, *op. cit.*, p. 145), le P. Mainage conclut ainsi son étude sur le monothéisme de l'âge paléolithique : « Ainsi l'homme quaternaire, tout animiste et éagiste qu'il fût, a pu garder le souvenir fidèle de Dieu. Et lorsqu'on a pesé, mûri, comparé les raisons capables d'éclairer le débat, on est en droit de conclure qu'au temps des glaciers, la décadence religieuse était peut-être moins prononcée qu'elle ne l'est parmi nombre de peuplades de Primitifs actuels. Le germe morbide était semé. Il n'avait pas encore donné tous ses fruits. Le totémisme, la mythologie astrale, le culte des morts et des ancêtres n'avaient pas encore surgi à l'horizon de cette humanité plus saine, plus vigoureuse que l'humanité sauvage d'aujourd'hui. Et si l'on réunissait, dans un seul chœur, les voix de tous les Primitifs du présent et du passé, celle de l'homme préhistorique monterait, sans doute, plus puissante et plus pure vers le Dieu créateur » (p. 381).

Bien plus, observe le P. Schmidt, « ces peuples eux-mêmes, pour primitifs qu'ils soient, ne représentent déjà plus l'état initial de l'humanité. Ils sont eux-mêmes le fruit d'une évolution. D'autre part, tout ce que nous pouvons connaître en matière d'évolution naturelle de l'humanité sur le terrain religieux représente un mouvement de décadence... Nous avons donc le droit, sans quitter le terrain purement scientifique, de supposer chez ces peuples eux-mêmes un certain degré de déchéance religieuse par rapport à l'état initial. En d'autres termes, les débuts proprement dits ne sauraient être conçus à la mesure précise de l'état

[1] Voir, sur ce point désormais acquis, l'*Introduction* du P. Lagrange à ses *Études sur les Religions sémitiques*, dont on trouvera un bon résumé, mis à jour des autres publications sur la matière, dans l'article *Idolâtrie* du dernier fascicule paru du *Dictionnaire de Théologie catholique*, col. 609-622.

[2] Je me contente de renvoyer sur ce sujet au récent et très beau livre du P. Mainage, *Les Religions de la préhistoire, L'âge paléolithique*, ch. IX.

religieux de ces peuples. Ils doivent avoir été plus élevés, plus purs, plus parfaits encore » (p. 188).

* * *

Mais où nous conduisent ces remarques ?

Tout simplement à la solution du conflit apparent que notre correspondant a signalé si opportunément.

D'abord, les données de la science préhistorique et de l'ethnologie nous permettent de considérer scientifiquement le premier homme comme capable de recevoir de Dieu une révélation surnaturelle d'ordre religieux et moral. Ce que fut le contenu de cette révélation, le théologien peut l'établir assez facilement. Les trois premiers chapitres de la Genèse contiennent à ce sujet de précieuses indications. Dieu s'y révèle à l'égard d'Adam et d'Eve comme « le maître tout-puissant et le créateur de toutes choses et en particulier de l'homme. Il est élevé au-dessus de toute caducité ; il connaît le bien et le mal, et cependant sa sainteté demeure immuable. Il est le législateur de l'ordre moral, son juge et son vengeur... Dieu lui-même veut être la fin de la vie humaine, fin située bien au delà de ce que peuvent atteindre les forces naturelles. Il entend élever la nature humaine jusqu'à sa propre ressemblance, pourvu que l'homme consente à ne tenir que de lui, dans l'humilité et l'amour, cet inestimable don. Et, après la chute, en sa miséricorde, il ajoute cette vérité consolante, qui surpassait tout ce que l'homme pouvait concevoir et espérer : Dieu ne renonce pas à être la fin surnaturelle de l'humanité. Il se fait bien plutôt la voie elle-même qui la doit conduire au but. Dieu va venir en personne et comme rédempteur. » (G. Schmidt, *op. cit.,* p. 63-65). — De ce chef, la science surnaturelle d'Adam pouvait déjà comporter une perfection relative que non seulement la science préhistorique et l'ethnologie ne songent pas à contester, mais dont — étant donné la dégénérescence admise dans le domaine moral et religieux — elles confirment dans une certaine mesure l'existence.

Ensuite, dans l'ordre des connaissances purement naturelles, la science, tout en limitant l'objet de ces connaissances (les besoins de l'homme primitif ne sont point tels qu'ils nécessitent une science extraordinaire), n'élève aucune objection contre l'idée de placer, tout au début de l'évolution de l'humanité, l'apparition d'une sorte de *génie* dans l'intelligence du premier homme. « L'apparition du génie au cours de l'histoire humaine, dit le P. Schmidt *(op. cit.,* p. 194, sq.), n'est soumise à aucune condition restrictive, à aucune loi. L'homme de génie peut avoir des enfants qui soient des individus parfaitement insignifiants. Tel est le cas, par exemple, de Gœthe et de Napoléon Ier. En retour, pour donner le jour à un homme de génie, nul don spécial, nulle particulière préparation ne sont requises... C'est une complète erreur de vouloir exclure l'apparition du génie des états de civilisation simples et primitifs. Dans ce domaine règne la liberté la plus absolue. Rien ne s'oppose à ce que le génie ait éclairé de sa lumière les tout premiers commencements de l'histoire humaine.

« Ce qui n'est pour la science qu'une simple possibilité se transforme en nécessité et donne naissance à la certitude morale lorsque, nous plaçant sur le terrain philosophique de la foi en Dieu, nous nous attachons à l'idée qu'une providence divine dirige les destinées de l'humanité. A ce point de vue, ce serait faire injure à la sagesse divine de mettre en doute ce que l'on pourrait presque appeler, tant sa présence à l'origine de l'évolution humaine est justifiée, le droit des premiers hommes au génie. Dieu se devait à lui-même de faire briller la flamme du génie sur le front du premier couple humain, de ceux qui devaient être les ancêtres, les maîtres, les éducateurs de toute la race humaine. » — Puissance extraordinaire conférée à Adam par Dieu, en vue d'acquérir rapidement la science qui lui était nécessaire pour avoir une vie vraiment humaine : voilà donc une première détermination du don de science, à laquelle ni la préhistoire, ni l'ethnologie ne peuvent songer à apporter de contradiction. Ne semble-t-il pas d'ailleurs que l'Ecclésiastique, XVII, 5 sq., que l'on cite en faveur de l'existence en Adam d'une science infuse, insiste pour le moins autant sur le don des facultés et aptitudes requises pour acquérir facilement la science, que sur la communication de résultats tout préparés ?

Mais, *en troisième lieu,* il ne faut pas pour autant exclure du premier homme, sorti des mains de Dieu, une certaine communication d'idées toutes faites, et qui lui auraient été infusées, pour ainsi dire d'un seul coup et en bloc, par Dieu lui-même. « Toutes les fois, dit encore le P. Schmidt, que nous pouvons observer l'évolution d'un petit enfant, nous constatons qu'il est redevable d'une partie de ce qu'il acquiert à ses parents ou à ceux qui les remplacent auprès de lui. Il ne se forme pas à soi-même son propre langage ; il le reçoit de ses parents. Il reçoit d'eux des enseignements de toutes sortes, qui lui apprennent à vivre comme il faut et à connaître aussi le vaste monde extérieur et son petit univers intérieur. A quoi il faut ajouter que la période d'enfance, pendant laquelle ces secours lui sont nécessaires, est particulièrement longue chez l'homme... Or, les premiers hommes se trouvaient dans une situation qui les condamnait à être privés de cette éducation par les parents. Cette éducation, dans la mesure où elle serait nécessaire à un homme pour parvenir au développement correspondant, Dieu a dû, en ce qui le concerne, en compenser l'absence par des dispositions appropriées, extraordinaires. Il a dû le faire même d'autant plus largement que le premier couple humain aurait lui-même à remplir dans la suite, pour la première fois et dans des conditions propres à servir d'exemple, ce rôle nécessaire d'éducateur à l'égard des hommes qui devaient naître de lui. » Mais il convient de remarquer que

le concours divin accordé à l'éducation du premier homme a dû consister plus spécialement à lui ménager les occasions de voir et de comprendre, à multiplier ces occasions dans la mesure où il était nécessaire, utile ou agréable à Adam de connaître chaque chose. De cette façon nous pouvons nous représenter Dieu « conduisant les animaux à Adam, » comme dit la sainte Ecriture. Le fait d'avoir donné des noms aux animaux, c'est-à-dire d'avoir inventé le langage, ne suppose pas d'ailleurs en Adam une science d'une étendue extraordinaire. Cette création du langage « implique uniquement ces deux choses : premièrement, que l'homme était conscient d'être essentiellement différent des animaux même les plus élevés ; deuxièmement, qu'il comprenait dans une certaine mesure les caractères propres des animaux et des autres êtres. » (G. Schmidt, *op. cit.*, p. 203).

* * *

En résumé, — car il est temps de condenser notre réponse, — afin de mettre d'accord l'enseignement de la théologie et celui de la science, il n'est pas nécessaire de rejeter la thèse traditionnelle du don de science accordé par Dieu à Adam. On peut même accepter les deux règles posées par les scolastiques pour délimiter l'objet de la science d'Adam : 1° Adam a dû ne connaître que les choses dont la science s'acquiert par le moyen des sens ; 2° Il n'a connu que les choses nécessaires à sa vie et à son état de chef de l'humanité. Appuyés sur ces deux principes, les scolastiques sont allés trop loin et ont reculé jusqu'à l'invraisemblable les limites de la science du premier homme. Mais, il convient de se rappeler que si l'*existence* du don de science est théologiquement certaine, la *nature* (science infuse *per accidens)*, l'*extension* de cette science sont laissées aux libres disputes des hommes. On peut donc concéder à l'ethnologie qu'Adam, au point de vue de la civilisation intellectuelle et matérielle, n'en savait pas plus que ses descendants immédiats, que la possibilité sur ce point d'un progrès incessant dans l'humanité reste entière, et que tout le caractère extraordinaire de la science du premier homme porte sur la révélation d'ordre religieux et moral qui complétait surnaturellement la science des choses humaines ; sur le caractère génial de l'intelligence d'Adam ; et sur le mode d'acquisition de la science des choses humaines, acquisition due à l'intervention spéciale de Dieu.

Concluons avec le P. Schmidt et l'excellent théologien qu'est le P. Christian Pesch : « Il n'était pas nécessaire, écrit le P. Schmidt *(op. cit.*, p. 208), qu'un trésor extraordinaire de sagesse et de science, sous la forme d'une quantité de connaissances particulières toutes faites, fût communiqué d'un seul coup à la personne d'Adam. Dans les conditions où il avait à vivre, on ne voit pas quel usage utile il eût pu en faire. La réalisation de ce progrès, dont l'obligation avait été nettement imposée à l'humanité tout entière, en corrélation étroite avec la souveraineté qui lui avait été conférée sur toutes les créatures par le précepte : « Croissez et multipliez-vous, » serait devenue pour une bonne part illusoire. » — « Avoir du génie, écrit le P. Ch. Pesch *(Gott und Götter,* Fribourg-en-Brisgau, 1890, p. 62), n'est pas la même chose que savoir beaucoup de choses et être matériellement prêt sur tout. Il n'était pas besoin qu'Adam fût initié à tout le détail de la science. Mais il devait posséder un esprit ouvert pour tout ce qu'exigeait sa situation. Il lui fallait le tact et l'habileté requises pour faire droit à toutes les exigences de cette situation. Il devait faire les premiers pas dans la bonne voie. Mais il appartiendrait à ses descendants de s'engager plus avant. Il ne pouvait entrer dans le plan de Dieu de marquer les débuts de l'humanité par une communication surnaturelle de science et de puissance telle qu'elle eût rendu superflu tout effort vers un perfectionnement ultérieur. »

Q. — Pourriez-vous résoudre ce petit problème de spiritualité ?

Puisqu'il suffit de gagner le ciel et pour cela d'être et de rester en état de grâce, y a-t-il nécessité de pousser les âmes à une plus haute perfection ?

Notre-Seigneur fait-il un précepte à toutes les âmes quelles qu'elles soient d'avancer dans la perfection ?

Je suis directeur d'une Association pieuse. Or, parmi les associées, beaucoup se contentent d'un minimum de piété : prière, messe le dimanche et communion mensuelle lorsqu'elles la font, et d'avoir une conduite morale à l'abri des grosses fautes.

Doit-on se contenter de cet état et ne leur parler, dans les instructions particulières, que des éléments tout premiers de la théologie ascétique, sans pénétrer plus avant dans les vertus d'humilité, de renoncement à soi-même, de patience, qui conduiraient l'âme à un plus haut degré de perfection ?

Elles pourraient objecter : « Ce que je fais, suffit-il pour ne pas être damné ? Si oui, eh bien ! je m'en contente. Le restant est du surérogatoire. »

R. — Vous connaissez la distinction théologique élémentaire entre *préceptes* et *conseils* évangéliques. Vous n'êtes pas, non plus, sans avoir rencontré quelque auteur ascétique où se trouve commentée cette distinction, classique et vulgaire s'il en fût. Ces deux suppositions pourraient nous dispenser de répondre à votre question, que certainement vous êtes très capable de résoudre tout seul. Elles nous dispenseront, en tout cas, de développer le rapide rappel de principes qui suffira sans doute à vous satisfaire.

L'accomplissement des préceptes est la condition substantielle du salut en ce sens, du moins, que leur violation « mortelle » fait perdre l'état de grâce, lequel ne se recouvre que par la contrition parfaite ou l'absolution sacramentelle avant l'instant de la mort.

Mais qui sait le moyen absolument sûr de garder toute sa vie, ou de retrouver à son heure dernière l'état de grâce ? Personne ! Qui sait la dose de *bona voluntas* requise de notre côté pour éviter le péché mortel, ou pour s'en décharger à temps, avec le concours de la grâce ? Personne !

Ce que nous *savons,* c'est : 1° qu'il faut se tenir à tout instant *prêt* à mourir ; 2° que *facienti quod in se est Deus non denegat gratiam ;* 3° que la vie morale de l'homme sur la terre est un perpétuel combat contre les tentations et occasions de pécher ; 4° que ceux-là y triomphent qui y apportent la prudence d'une crainte salutaire de l'humaine faiblesse et des jugements de Dieu : *Cum metu et tremore vestram salutem operamini.*

De tout quoi il faut conclure qu'il est bien difficile, sans faute *contra caritatem in seipsum,* de fixer par avance à Dieu le minimum de coopération que l'on entend apporter à son concours salvifique, et qu'il serait bien dangereux de lui dire : « J'observerai vos préceptes, et ne ferai rien de plus. »

Observer les préceptes, c'est le *fait,* et si on le réalise, c'est bien. Mais est-ce une disposition rassurante pour le réaliser que d'adresser à la grâce ce compromettant ultimatum : « Tu viendras à tel moment où je t'attendrai, les autres jours je n'y suis pas ; j'irai à ta rencontre jusque-là, pas plus loin » ?

Telle est pourtant au fond la mentalité des gens qui, sous prétexte de *s'en tenir aux préceptes,* négligent de propos délibéré dans la pratique de la vie chrétienne ce qu'ils regardent conme minuties et détails facultatifs, à l'usage de ceux qui ont le goût de la « dévotion » et cherchent à devenir des « saints, » ce qui assurément n'est pas du tout obligatoire.

Entendons-nous. L'*état de perfection* étant nettement distingué, nous le supposons, du simple *état de grâce,* différents sont les moyens appropriés à l'un et à l'autre. Les pieuses pratiques spirituelles, en soi non obligatoires *de præcepto,* sont nécessaires dans le premier cas, non nécessaires, mais utiles et prudentes, dans le second.

Prêcher donc à des associations pieuses de jeunes filles la nécessité de l'état de perfection et par là-même des exercices spirituels qui peuvent y conduire, est une erreur ; tandis qu'il est très théologique et très bon de les leur recommander fortement comme moyens propres à fortifier leur vie chrétienne courante, à assurer dans leurs âmes la conservation et les saintes efflorescences « ordinaires » de l'état de grâce. D'aucune de ces pratiques pieuses l'on ne saurait dire exactement ce qu'elle vaut sous ce rapport. Du *mépris* volontaire (nous ne disons pas seulement de l'omission) pour l'une d'elles, et surtout pour l'ensemble, l'on peut et l'on doit dire qu'il ne va pas devant Dieu sans une note d'imprudence surnaturelle, et qu'il peut même arriver à constituer *ex parte intentionis in subjecto* une faute *contra caritatem in seipsum* ou *contra religionem.*

L'état facultatif, mais volontairement embrassé, *perfectionis acquirendæ,* réclame évidemment, dans l'emploi des moyens d'arriver à cette fin particulière, une tendance habituelle, sérieusement soutenue, ce qui dicte alors aux directeurs et aux prédicateurs de retraites non pas, si l'on veut, la sévérité, mais la fermeté avec laquelle ils peuvent et doivent rappeler aux âmes d'élite leur devoir de mettre en pratique les moyens spirituels qu'exige leur pieuse finale volonté. C'est de l'ascétisme élémentaire.

Ascétisme élémentaire aussi, la prédication des *moyens ordinaires* d'entretien de la vie chrétienne aux âmes qui veulent simplement « faire leur salut. » Or, ces moyens ordinaires varient évidemment suivant la diversité psychologique des personnes et les circonstances ambiantes où se déroule leur vie normale. La miséricorde et la justice distributive de Dieu demandent moins aux pauvres qu'aux riches en fait d'efforts personnels à offrir au concours divin pour persévérer dans l'état de grâce, moins au paysan, de volonté droite mais peu instruit et perpétuellement absorbé dans son labeur matériel, qu'à ces demoiselles religieusement élevées en serre chaude, sous tous rapports surnaturellement plus fortunées, et qui d'ailleurs, par le fait de leur entrée « facultative » dans une pieuse association, font profession de vouloir pratiquer une vie plus parfaite. Ce n'est point là, certes, la « perfection » au sens classique du mot dans la langue ascétique ; c'est néanmoins un degré de vie meilleure, qui suppose implicitement l'emploi des moyens, « meilleurs » aussi, pour y correspondre.

Conclusion : il faut nettement prêcher à ces jeunes personnes l'imprudence surnaturelle qu'elles s'exposeraient à commettre, même au simple point de vue de l'observation nécessaire et suffisante des commandements de Dieu et de l'Eglise, si elles refusaient froidement de répondre à l'appel de la grâce dans la mesure où elles l'entendent et peuvent en toute simple *bonne volonté* surnaturelle y répondre.

Vous tirerez, cher confrère, de ces principes généraux les conséquences pratiques qui vous paraîtront s'en dégager quant à la manière de parler et d'agir dans le cas particulier qui vous intéresse.

Ajoutons enfin une considération « à côté, » qui a sa valeur. Quand on fait partie d'une œuvre *publique* de piété, il est tout d'abord logique, humainement parlant, de s'y comporter avec loyauté, c'est-à-dire conformément aux caractéristiques de l'attitude que l'on a ainsi volontairement adoptée devant la société des fidèles. Mais la charité aussi est là en jeu, et facilement une faute de scandale serait commise si la conduite d'une *associée* se trouvait en contradiction avec le but et la tenue générale de l'association. C'est bien de faire son salut en observant seulement les préceptes ; c'est mal d'afficher la prétention soi-disant suffisante de s'en tenir là, quand par ailleurs l'on affirme publiquement la prétention de faire mieux ou davantage.

Q. — 1° Est-il vrai que pour gagner les indulgences du Chemin de la Croix quand celui-ci n'est pas érigé, une croix d'autel en métal ou peinte ne suffirait pas ? Des confrères soutiennent que le Christ doit être cloué sur bois, mais ils ne donnent pas de preuves à leur affirmation.

2° Est-il vrai aussi que les stations une fois érigées ne peuvent plus être déplacées sans perdre les privilèges de l'érection ? Cela me paraît un peu extraordinaire, car ce serait condamner la plupart de nos Chemins de croix à moisir dans la poussière et l'humidité sans qu'on puisse les nettoyer.

R. — Ad I. Quand il y a impossibilité (v. g. par absence de chemin de croix dûment érigé) ou grosse difficulté (v. g. pour cause de maladie, ou éloignement de l'église) de faire le chemin de la croix suivant la méthode ordinaire [1], on peut utiliser un crucifix tenu à la main. Voici les conditions à remplir :

1° *De la part du crucifix.* — *a)* Il faut que l'image du Sauveur soit *en relief* sur la croix (peu importe qu'elle soit attachée à celle-ci, ou fondue ensemble de manière à ne former qu'un seul bloc de matière) ; une image peinte ou gravée sur la croix ne suffirait pas.

b) Il faut que cette image soit en matière solide, non fragile. Le plomb et l'étain par ex. sont exclus. — Cette image, *à laquelle seule est attachée l'indulgence,* peut être appliquée sur une croix de n'importe quelle matière, même fragile ; et si cette croix périt, on peut réappliquer l'image sur une autre croix sans nuire aux indulgences.

c) Il faut que le crucifix ait été légitimement indulgencié *ad hoc.*

2° *De la part des fidèles.* — *a)* L'existence d'un empêchement, comme nous l'avons dit ci-dessus.

b) Tenir en main le crucifix spécialement bénit. — Si plusieurs personnes légitimement empêchées (v. g. les fidèles d'une chrétienté où il n'y a pas de chemin de croix) font ce pieux exercice en commun, il suffit qu'une seule d'entre elles tienne en main le crucifix bénit et que les autres se recueillent et s'unissent à la prière commune. Peu importe, depuis le décret du 18 février 1921, à qui appartient le crucifix indulgencié.

c) Réciter d'un cœur contrit, en y associant la méditation ou du moins le pieux souvenir de la Passion (14 déc. 1917, ad IV), 20 *Pater, Ave* et *Gloria* (un pour chaque station, cinq en l'honneur des Cinq Plaies, et un aux intentions du Souverain Pontife).

— Concluons en réponse à votre question : une croix d'autel en métal solide est suffisante, le bois n'est pas requis ; l'essentiel, c'est qu'elle porte un Christ en relief de matière solide.

Ad II. Votre réflexion finale nous fait voir que vous partagez une erreur assez répandue en effet. Ce n'est pas aux tableaux (peintures sur toile ou sur métal, sculptures, etc.) que sont attachées les indulgences, mais aux *croix de bois apparentes, sans Christ,* qui doivent sous peine de nullité accompagner les tableaux. Vous pouvez donc enlever, nettoyer et replacer ou remplacer ceux-ci tout à votre guise, et même les supprimer s'ils sont devenus trop vétustes, pourvu que restent les croix de bois bénites.

Quant à celles-ci, si moins de la moitié (donc six au plus) se trouvent dégradées ou disparues (en une seule fois ou successivement), on peut les remplacer par d'autres sans nouvelle érection ; il en faudrait au contraire une nouvelle dès qu'il ne subsisterait plus que sept des croix de la première érection. — Si l'on enlève momentanément même toutes les croix (v. g. pour les nettoyer, pour blanchir l'église) et qu'on les remette ensuite à la même place, ou même en les disposant d'autre façon dans la même église, on ne nuit pas à l'érection.

Vous voyez que vous avez toutes facilités pour nettoyer vos chemins de croix.

Q. — 1° Dans mon diocèse, l'Ordinaire a obtenu pour les curés l'autorisation de dire certaines messes non *pro populo,* mais à leurs intentions, à condition de verser l'honoraire au Denier du clergé. Dans le cas d'une *messe chantée,* l'Ordinaire exige que l'honoraire soit versé intégralement. Beaucoup de mes collègues prétendent qu'on satisfait à la justice en versant l'honoraire d'une messe non chantée. Quelle ligne de conduite peuvent suivre les âmes timorées ?

2° Est-il vrai que pour être *validement* agrégé au scapulaire du Mont-Carmel, les noms des personnes à agréger doivent être inscrits sur un registre de confrérie dans une maison de Carmes ?

R. — Ad I. Ici, comme pour la solution de bien d'autres difficultés, il faut distinguer, car toutes les messes chantées ne rentrent pas dans la même catégorie. Il y a les messes chantées *du dimanche et des fêtes de précepte,* pour le service régulier des paroissiens, et les messes chantées *sur semaine,* à la demande de tel ou tel particulier (mariage, enterrement, fondation, etc.).

Or, toutes les décisions romaines sur ce point (on les trouvera rappelées dans le *votum* pour la cause de Paderborn, S. C. du Concile, 10 nov. 1917 : *Acta Ap. S.* 1918, p. 368) reproduisent la règle tracée v. g. pour *Lyon* le 31 janvier 1880 et pour *Annecy* le 24 mars 1906, à savoir, que le curé n'est pas obligé d'envoyer à l'Evêché l'honoraire intégral qu'il a reçu pour la messe chantée, « quoties morali certitudine constat, augmentum communis eleemosynæ datum fuisse ob majorem laborem vel incommodum, *ad quæ aliunde parochus obligatus non sit.* » (Cf. *Ami* 1906, p. 469).

Si donc il s'agit d'une messe que le curé devait *chanter* en vertu de ses obligations ordinaires et normales de curé, par ex. la grand'messe du dimanche, le chant, dans ce cas, rentre dans les fatigues et travaux habituels auxquels le curé est obligé ce jour-là par ses fonctions mêmes ; il n'est plus extrinsèque à la célébration de la messe, puisque ce jour-là le curé *ut sic* doit célébrer *une messe chantée.* Il ne peut donc rien garder sur

[1] Noter l'existence de cette condition ; car le décret de la S. Pénit. du 14 déc. 1917, ad III, a formellement aboli l'usage des croix ou crucifix permettant, par privilège spécial, de gagner les indulgences en tout temps et lieu, même quand on pouvait suivre la méthode ordinaire.

l'honoraire, à titre de rétribution pour la fatigue causée par le chant. — Nous croyons que c'est le cas visé par votre Ordinaire, quand il exige le versement intégral de l'honoraire. Quant aux messes chantées sur semaine, le curé n'étant point, de par ses fonctions, tenu à les chanter, il est autorisé à retenir ce qui dépasse le taux ordinaire d'une messe basse pour se compenser de sa fatigue et de son dérangement.

Ad II. Oui, c'est vrai pour le scapulaire du Mont-Carmel et pour les autres scapulaires qui sont l'insigne d'une confrérie. Mais il suffit d'inscrire les noms sur les registres d'un siège quelconque de la confrérie (pas nécessaire *in casu* de les envoyer à une maison de Carmes ; n'importe quelle confrérie du Carmel est apte à les inscrire).

Un décret du Saint-Office du 23 avril 1914 (*Ami* 1914, p. 657) a statué que désormais les personnes reçues régulièrement dans les confréries en gagneront les indulgences même avant leur inscription, a maintenu l'obligation en conscience de cette dernière, et a déclaré valides toutes les admissions défectueuses jusqu'à cette date.

Q. — Le canon 1252, § 4, enseigne que le jeûne cesse le Samedi Saint à partir de midi.

D'après le principe admis que « celui qui a rompu le jeûne une fois, ne peut plus jeûner le même jour, » peut-on se permettre de ne pas jeûner le Samedi Saint au matin, pour le petit déjeuner, attendu que l'on ne jeûnera pas à partir de midi ?

R. — Rappelons d'abord le texte du Code, can. 1252, § 4 : « *Diebus dominicis vel festis de præcepto lex abstinentiæ, vel abstinentiæ et jejunii, vel jejunii tantum cessat, excepto festo tempore Quadragesimæ, nec pervigilia anticipantur ; item cessat Sabbato Sancto post meridiem.* » Deux opinions sont possibles, en réponse à votre question : « Peut-on le Samedi Saint déjeuner à la manière ordinaire le matin ? » Voici les raisons qu'on peut proposer en faveur du *licet* et du *non licet*.

1° Licet. — *a)* Le jeûne, disent les théologiens moralistes, consiste essentiellement à ne faire qu'*un repas* par jour, quitte à remplacer les deux autres réfections normales par une légère sustentation (*frustulum* le matin, mince *collation* le soir). Or, d'après le *Codex,* on peut faire deux bons repas pleins le Samedi Saint, à midi et le soir : donc, comme il n'y a plus de jeûne alors, rien n'empêche qu'on mange le matin à son appétit.

b) Le jeûne est *onus diei* indivisible, à telle enseigne que les moralistes regardent comme exempt *simpliciter* du jeûne pour un jour donné celui qui a posé dans la matinée, ou doit poser dans la soirée, le fait de deux repas complets, incompatibles avec l'essence même du jeûne. Si donc l'on ne jeûne pas comme il faudrait pendant une partie de la journée, il n'y a aucune raison de jeûner pendant l'autre. Cette argumentation, qui ne fait que renforcer la précédente, s'applique manifestement au cas du Samedi Saint tel qu'il est réglé par le *Codex*. Donc, *licet jentare* (déjeuner).

c) Les tenants de cette opinion prévoient et résolvent comme suit l'objection qu'on peut leur faire en comparant le jeûne à l'abstinence. « Il est certain qu'on ne peut manger gras le Samedi Saint avant midi. Donc, semble-t-il, par analogie, l'on ne peut pas davantage déjeuner. » A cet argument ils répondent : L'abstinence est divisible, le jeûne ne l'est pas. Il n'y a pas de parité à établir entre les deux lois, qui d'ailleurs sont, comme l'on sait, séparables, le jeûne restant obligatoire, alors que l'abstinence ne l'est pas, et vice versa. L'on comprend fort bien que l'Eglise dispense du maigre pour la soirée du Samedi Saint, et non pour la matinée. Ce qui ne se comprend pas, c'est qu'elle dispense du jeûne pour la moitié d'une journée en le laissant subsister pour l'autre moitié, alors que, par définition, le jeûne est d'une journée entière ou n'est pas. Donc, s'il y a dispense du jeûne pour l'après-midi du Samedi Saint, la dispense automatiquement atteint aussi l'avant-midi, et il est permis de déjeuner *more solito*.

2° Non licet. — *a)* Toute loi claire doit être comprise d'après le sens obvie de son texte, lequel prime tous les commentaires. Or, si le *Codex* déclare que la loi du jeûne *cesse* SEULEMENT à partir de midi, aucune interprétation ne peut empêcher la logique de conclure : donc *elle ne cesse pas* avant midi, et alors la matinée du Samedi Saint reste *temps de Carême,* soumis à la loi du jeûne. Donc il n'est pas permis de déjeuner.

b) L'Eglise, en raison de l'*Alleluia* chanté à la grand'messe, de la solennité déjà « pascale » des matines de Pâques, a voulu, comme c'était la pensée et le vœu du peuple fidèle, harmoniser la clôture de sa pratique quadragésimale avec sa liturgie, dont les joyeuses manifestations dans la soirée du Samedi Saint n'ont plus rien du Carême et tout, au contraire, du temps pascal. C'est assez dire que le motif qui l'a décidée à terminer le Carême à midi le Samedi Saint montre clairement qu'elle a entendu le maintenir jusque-là. Or, qu'est-ce qu'un *temps de Carême* où il n'y a plus, en principe au moins, ni abstinence ni jeûne ? Donc, il n'est pas permis de déjeuner le Samedi Saint.

c) Personne ne met en doute la prohibition persistante de la loi d'abstinence le Samedi Saint avant midi. Or, il est inadmissible que l'Eglise ait défendu de faire gras, tout en permettant de déjeuner. Les deux lois se tiennent dans la discipline quadragésimale, et malgré les incidences différentes de leurs applications quant aux sujets et aux circonstances, elles forment « bloc pénitentiel » pour le Carême, ainsi qu'en témoignent l'histoire et la législation de l'Eglise. Si donc la loi du maigre est maintenue, il y a plus qu'analogie, il y a induction logique à conclure qu'il en est de même pour la loi du jeûne.

d) Quoi qu'il en soit de cette discussion spéculative, il est certain que les prêtres et les fidèles ont, comme d'instinct, interprété le *Codex* dans le

sens du *non licet,* aussi bien pour le « déjeuner » que pour le gras pendant la matinée du Samedi Saint. *Consuetudo populi optima legum interpres,* dit un axiome du droit. Le peuple peut se tromper ; mais, en attendant que son erreur soit dûment relevée et corrigée, l'on doit tenir pratiquement pour règle prudente de conduite celle que spontanément et de façon universelle adopte le *sensus fidelium,* surtout quand ce *sensus* se trouve, comme ici, manifestement abonder plutôt dans le sens du texte, plutôt *secundum* que *contra legem.*

On demande le sentiment de l'*Ami.* Très nettement nous tenons pour seule admissible la seconde opinion : *non licet ;* et malgré ce que présente de spécieux son argumentation théorique, nous ne voudrions point noter la première comme « probable. » La raison péremptoire tirée du *cessat post meridiem,* à propos du jeûne, nous paraît sans réplique, et nous sommes tout près d'en dire autant de la preuve qui s'appuie sur l'intention évidente qu'a eue le Législateur de conserver son caractère *normal* et *plein* de Carême à tout le temps qui précède le *cessat,* donc pour toute la matinée du Samedi Saint.

Quant à l'argument que l'opinion adverse déduit de l'indivisibilité diurne du jeûne, — *onus diei,* un seul repas par jour, — il y faut répondre, pensons-nous, en disant que, pour le Samedi Saint, l'Eglise était libre de ne vouloir qu'un demi-jour de jeûne, et donc que la définition diurne intégrale du jeûne ordinaire n'a pas ici son application. Les théologiens moralistes n'auront pas à modifier leur théorie générale du jeûne. Ils devront, toutefois, observer que par exception à la règle, un seul jour par an, le Samedi Saint, un demi-jour de jeûne est désormais considéré par l'Eglise comme nécessaire et suffisant. Ils ajouteront sans doute que, ce jour-là, il n'est pas permis de prendre le matin le fort repas de la journée, un repas quelconque, permission casuistique qui n'a de raison d'être que dans l'hypothèse de la loi du jeûne portant sur une journée entière.

Q. — Le curé d'une paroisse s'absentant pour quelques jours a prié un prêtre du voisinage (même diocèse) de le remplacer pour le service de la paroisse en lui disant, *sans aucune autre indication,* qu'il aura un mariage à faire pendant son absence. Mais voici que ce prêtre remplaçant, obligé lui-même de rester dans sa paroisse pour y faire des obsèques, subdélègue un autre confrère pour faire le mariage en question.

Ce mariage est-il valide ? Que faire ?

R. — S'il s'agissait du vicaire-remplaçant d'un curé *absent pour plus d'une semaine,* désigné suivant les règles du can. 465, § 4 et 5, nous tenons toujours pour certain qu'ayant, d'après le can. 474, tous les pouvoirs de curé « in omnibus quæ ad curam animarum spectant, » il pouvait déléguer un autre prêtre pour faire le mariage. Car ses pouvoirs, il les a non point par délégation du curé, mais en vertu du Code, donc de droit commun.

Mais s'il s'agit du remplaçant *pour une absence plus courte,* où l'intervention de l'Ordinaire n'est pas requise, c'est le cas prévu au § 6 du can. 465, et le Code ne donne pas de pouvoirs à ce remplaçant. A celui dont vous parlez le curé avait bien donné délégation pour le mariage prévu ; mais, en vertu du can. 199, § 4 et 5, le remplaçant ne pouvait pas subdéléguer sans en avoir reçu faculté expresse : ce qui sûrement n'a pas eu lieu dans votre cas. Le mariage a donc été invalide par défaut de forme légale.

Pour le revalider, le plus simple sera (si tel est l'avis de votre Ordinaire, qu'il faudra consulter) de faire renouveler le consentement des époux, *privatim,* devant le curé et deux témoins.

Q. — Devant bientôt fêter le *vingt-cinquième* anniversaire de mon ordination sacerdotale, je voudrais savoir l'origine de cette célébration du 25e anniversaire, s'il y en a une connue.

R. — L'année jubilaire chez les Juifs revenait tous les 50 ans (Lévit., xxv). Dans l'Eglise, le Grand Jubilé n'avait lieu d'abord que tous les cent ans (Boniface VIII, bulle du 22 février 1300). En 1342, dit Beringer (t. I, p. 641, 3e éd.), les Romains envoyèrent une députation au pape Clément VI, qui résidait à Avignon, afin de le prier d'abréger ce terme, attendu que ce laps de temps était bien trop long pour la durée ordinaire de la vie humaine. Le Pape acquiesça, et par une bulle de 1343 il ordonna que le jubilé reviendrait tous les 50 ans, et de fait il y en eut un en 1350. C'était encore un trop long intervalle pour beaucoup de fidèles, si bien que Paul II, par la bulle *Ineffabilis providentia* du 19 avril 1470 [1], décida que l'année jubilaire serait célébrée tous les 25 ans : ce qui commença en 1475 et est encore la pratique actuelle.

C'est de là sans doute qu'est venue la coutume de célébrer le 25e anniversaire [2]. Ce sont les noces d'argent. Noces d'or au 50e, de diamant au 60e.

Q. — Est-il nécessaire de faire consacrer à nouveau un calice que l'on a fait simplement redorer ou réargenter, et dont la coupe n'était nullement perforée ni brisée ?

R. — Le can. 1305 § 2 est on ne peut plus clair : « Calix et patena *non amittunt consecrationem* ob consumptionem vel renovationem auraturæ, salva tamen, priore in casu, gravi obligatione rursum ea inaurandi. »

C'est une *nouveauté,* et nous avions toujours enseigné, en nous appuyant sur le décret du 14 juin 1845 de la S. C. des Rites, n. 2889, que la redorure du calice obligeait à le faire consacrer de nouveau (cf. aussi n. 3042, ad I, du 9 mai 1857). D'autres auteurs pensaient autrement. Aujourd'hui il n'y a plus lieu à controverse.

Mais on remarquera que le Code qualifie de *grave*

[1] *Bull. Rom.,* éd. de Turin, t. v, p. 200.
[2] On notera cependant que l'indult de *jubilation* n'est accordé aux chanoines qu'après 40 ans de service de chœur, d'après le can. 422, § 1.

l'obligation de faire redorer calice (au moins l'intérieur de la coupe) et patène quand la dorure est usée. Ceci encore sera une nouveauté pour certains auteurs (v. g. Lehmkuhl, t. II, 12a ed., n. 314, 4), qui ne voyaient là qu'une obligation à peine légère.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Christianisme et néoplatonisme dans la formation de S. Augustin, par Charles Boyer, docteur ès lettres. In-8 de 234 p., 12 f. Paris, Beauchesne. — **Le Catholicisme de S. Augustin,** par Mgr Batiffol. Deux vol. in-12 de 276 et 280 p., 15 f. Paris, Gabalda.

I. — Le livre du P. Boyer, S. J., professeur de théologie, est une thèse pour le doctorat ès lettres, soutenue à la Sorbonne le 9 avril de cette année. Il traite une question de psychologie religieuse extrêmement grave en soi, et qui de plus est de conséquence grave aussi pour l'histoire du dogme chrétien.

Sous quelle influence, et au profit de quelle doctrine s'est opéré le changement de vie qu'on appelle la conversion de S. Augustin, à la suite de la scène du jardin ? Est-ce un effet du néoplatonisme dont son esprit s'était pénétré avec tant de joie ? Est-ce une victoire du christianisme ?

Si c'est au néoplatonisme que le jeune professeur de Milan s'est converti, si c'est le néoplatonisme qui a déterminé chez lui ce total changement de vie, il s'ensuit évidemment qu'il faudra donner à cette doctrine, pour des années, la maîtrise dans l'organisation de ses pensées, lui faire honneur donc de l'inspiration de doctrines augustiniennes dont l'importance est considérable.

Autrefois, la réponse à cette question n'était pas objet de discussion. On suivait le récit des *Confessions,* qui nous disent que c'est par amour du Christ que S. Augustin s'est converti, pour suivre le Christ et les exemples des Saints du Christ.

Aujourd'hui, et depuis plus de trente ans déjà, une hypothèse contraire s'est fait jour : Augustin se serait converti d'abord au néoplatonisme. Ce n'est que plus tard, et en s'appuyant sur le néoplatonisme comme sur un premier échelon, qu'il serait parvenu au christianisme... On exploite, pour étayer cette hypothèse, les dialogues de Cassiciacum, écrits dans les mois qui se sont écoulés entre la scène du jardin et le baptême ; on essaie d'y démêler un état d'âme contraire à celui qui nous est révélé par les *Confessions ;* et l'on conclut que, de ces deux témoignages une fois proclamés contradictoires, — *Confessions* et *Dialogues,* — il faut laisser de côté les *Confessions* qui, écrites une douzaine d'années après l'événement, n'ont pu que tout brouiller dans une perspective lointaine, pour s'attacher aux seuls *Dialogues,* plus proches des faits, donc plus véridiques...

Il faut, pour entendre exactement la position du problème, se remettre sous les yeux le tableau de l'évolution religieuse d'Augustin. Quelques dates d'abord. Né à Tagaste le 13 novembre 354, d'un père païen et d'une mère sainte, il suce, avec le lait de Monique, le nom du Christ, *in ipso adhuc lacte matris (Conf.,* III, 4). Sa mère le fait inscrire, tout enfant, parmi les catéchumènes ; il assiste régulièrement au sermon prêché au peuple chaque dimanche ; il est pieux ; il prend Dieu à témoin de l'élan et de la foi avec laquelle il a sollicité le baptême un jour que, *adhuc puer,* une oppression de poitrine l'étouffa tout à coup et qu'il se trouva presque à la mort. Piété d'enfant, mais piété sincère. Il va aux écoles de grammaire de Tagaste ; et de tout son petit cœur il prie Dieu de n'être point battu en classe, *rogabam te parvus non parvo affectu, ne in schola vapularem.* Ce qu'il retient surtout de ces premières années, c'est la dévotion au Christ, le sentiment profond que le salut est dans le Christ : « Rien ne put jamais lui arracher du cœur cette impression de son enfance. Elle domine son évolution. »

A onze ans, son père l'envoie à Madaure, commencer ses humanités. Il y reste quatre ans (365-369). Enseignement tout païen ; et sa mère n'est plus là. Il prend contact avec Rome et sa littérature. Dieu fait place dans sa jeune âme à Didon, à Médée, à Phèdre... *Amans amare, amans amari.*

Après quatre ans, il rentre à Tagaste. Il y passe « la seizième année de sa chair » *(Conf.,* II, 2) dans une oisiveté forcée, son père n'ayant pas encore l'argent pour l'envoyer à Carthage. Et c'est terrible pour lui. Il en est arrivé à ce point, dit-il, qu'il eût rougi de suivre les chastes conseils de sa mère. *...Silvescere ausus sum variis et umbrosis amoribus... Et jactabar, et effundebar, et diffluebam, et ebulliebam per fornicationes meas...*

Il arrive à Carthage l'année suivante (automne de 370), et c'est pis encore, — jusqu'au jour prochain où il se lie avec celle qui va lui donner Adéodat en 372. Liaison coupable, et qu'il pleure, mais dont les mœurs païennes s'accommodaient et qui eut l'avantage au moins de le ranger à demi, de le fixer dans un amour unique. Cette personne n'eût pas été indigne d'être son épouse légitime devant Dieu. Ils se gardèrent une fidélité mutuelle quinze années durant ; sur les instances de sa mère, il s'en sépara peu avant sa conversion, mais pour reprendre vite une autre femme.

Il n'a point perdu cependant toute trace de christianisme. Il va encore à l'église, aux jours de fête, avec des sentiments, il est vrai, plus que profanes *(Conf.,* III, 3). Il garde le souvenir du nom du Christ ; mais, de le connaître plus précisément, on ne le voit point préoccupé. Au surplus, il ne se préoccupe d'aucune doctrine, ni profane ni sacrée. Il traverse des influences ; il ne se forme pas de convictions.

Mais alors, à dix-neuf ans, le cours de ses études littéraires l'amène à lire l'*Hortensius* de Cicéron. C'est pour lui une révélation. L'*Hortensius sive de Philosophia* est un dialogue aujourd'hui perdu, qui, nous dit S. Augustin, nommait et faisait un peu connaître presque tous les philosophes, mais qui surtout était une apologie de la philosophie, une exhortation à l'étude de la philosophie. L'effet sur Augustin est décisif. La vérité lui apparaît dès lors comme seule digne de ses poursuites. Les espoirs qui ne se terminent point à elle, il les juge vains. — « Sa conversion est commencée » (Boyer, p. 32).

Commencée, non point par Cicéron, mais bien au contraire parce qu'il va tourner le dos à Cicéron, à l'éclectisme de Cicéron, à la philosophie purement humaine. Cicéron lui a inspiré un immense amour de la vérité. Mais la vérité n'est pas chez Cicéron. Le fils de sainte Monique ne peut pas chercher la vérité dans une direction où nulle part n'apparaît le Christ *(Conf.,* III, 4). ...Où est-il parlé du Christ ? Dans les Ecritures. Augustin se met à l'étude des Ecritures.

Il n'y comprend rien. Il est rebuté, déçu. La simplicité de l'Ecriture choque ses exigences de rhéteur... *Tumebam typho.*

Sa punition, *itaque,* est de tomber entre les mains des manichéens. Ceux-ci sont beaux parleurs, et ils ont sans cesse à la bouche les noms de Dieu, de Jésus-Christ, du Paraclet ; ils vont répétant : *Veritas, et veritas ! (Conf.,* III, 6).

Il demeure neuf ans dans la secte. Il s'y tient au degré d'auditeur, sorte de catéchuménat ; mais il est auditeur très zélé *...et quœsivi curiose, et attente audivi...* Il se fait apôtre du manichéisme ; il y amène des amis, catholiques apparemment peu affermis dans

leur foi (mais qui pouvait résister à Augustin ?), Romanianus, Honorat, Alype son ami d'enfance (qui sera plus tard évêque de Tagaste : *Martyrologe romain,* 15 août). Toutefois, le manichéisme n'a jamais satisfait son esprit : il y reste, dit-il, *non quidem certus in ea* (superstitione), *sed quasi præponens eam ceteris (Conf.,* VIII, 7). Il y trouve des obscurités insolubles, des contradictions avec des faits scientifiquement démontrés (en astronomie). Il compte, pour les résoudre, sur Faustus de Milève, un grand docteur de la secte, dont on annonce l'arrivée à Carthage. Il voit Faustus ; Faustus ne peut qu'avouer son ignorance. C'est de ses conversations avec Faustus que S. Augustin date le commencement (mais le commencement seulement) de sa rupture avec le manichéisme *(Conf.,* IV, 1). Il avait vingt-huit ans.

L'année suivante (automne de 383), il va ouvrir école à Rome. Il espérait y gagner plus d'argent et se faire une réputation, surtout y trouver des mœurs scolaires moins turbulentes qu'à Carthage. C'est la Providence qui l'acheminait vers la vérité.

Il en est loin encore. Il n'a pas rompu avec la secte. Il loge, à Rome, chez un manichéen. Il fréquente chez les manichéens. Il adhère encore au point capital du manichéisme : le mal qui se fait en nous ne vient pas de nous, mais d'une autre nature : principe dont il ne perçoit pas aussi clairement qu'il le fera plus tard l'immoralité absolue. Il n'est pas cependant sans être au courant des désordres auxquels se livrent les manichéens de Rome ; il mettra en avant plus tard le souci moral, quand il expliquera à Secundinus pourquoi il a quitté la secte... Où aller ? Il n'a toujours pas perdu de vue l'Eglise *(Conf.,* V, 10) ; mais des préjugés sur l'Incarnation l'en repoussent ; et, gravement malade, il ne songe pas à demander le baptême, devenu pour lui un sujet de moqueries *(Conf.,* V, 9)...

Il essaie de chercher un refuge dans la Nouvelle Académie ; sur toutes choses, disent ceux-ci, il faut s'en tenir au doute ; l'homme ne peut découvrir le vrai avec certitude. Solution désespérée, sans doute. Mais de si grands esprits s'y sont tenus ! songe Augustin. Si l'homme était né pour la certitude, de tels philosophes y auraient-ils renoncé...? — Oui ; mais l'attirance du Christ est toujours là. Augustin jusqu'au bout répugnera invinciblement à trouver la guérison de son âme en dehors de l'influence du Christ.

C'est alors (automne de 384) qu'il brigue et obtient la chaire de rhétorique à Milan. Désormais il ne trouve plus de manichéens sur son chemin, de ces maudits qu'il fréquentait toujours et dont la fréquentation l'empêchait de chercher bien énergiquement la vérité hors de chez eux. Par contre, Milan est la ville de S. Ambroise ; c'est à S. Ambroise que la Providence l'envoie.

Arrivé à Milan, il va aussitôt saluer l'évêque ; et l'évêque tout de suite le conquiert : *Et eum amare cœpi, primo quidem non tanquam doctorem veri, sed tanquam hominem benignum in me (Conf.,* V, 13). Augustin s'attache à Ambroise. Il va chaque dimanche assister, deux années durant (de l'automne de 384 aux vendanges de 386), au sermon que l'évêque adresse à son peuple. Il y va, au début, pour la seule joie d'entendre une parole éloquente ; mais les choses dites, peu à peu, s'ouvriront d'elles-mêmes un chemin à son esprit. Il reçoit l'impression, une impression presque d'effroi, de la vie si singulièrement digne et chaste d'Ambroise. Il ne songe d'abord qu'à « être catéchumène dans l'Eglise catholique » (il l'est depuis son enfance : Monique l'a fait inscrire sous ce titre ; mais ses neuf ans de manichéisme ont bien été un désaveu de son catéchuménat antérieur), jusqu'à ce qu'une certitude s'offre à lui et lui montre où diriger ses pas *(Conf.,* V, 14). Mais voici Ambroise qui explique la Bible, qui propose comme modèle à ses ouailles les Patriarches de l'Ancien Testament ; l'Ancien Testament se transfigure aux yeux d'Augustin : il n'y a donc rien compris jusqu'ici ? et les manichéens ne sont donc que des calomniateurs de la doctrine authentique de l'Eglise...? — « L'influence d'Ambroise se fût-elle bornée à lui fournir la clef des Ecritures, on ne saurait en exagérer l'importance dans l'orientation de sa pensée » (Boyer, p. 58). Et lui-même rend témoignage que c'est par le ministère d'Ambroise que la foi lui a été inspirée *(Conf.,* I, 1 ; *De beata vita,* un des dialogues de Cassiciacum, I, 4).

Dieu l'y a acheminé doucement, lentement, miséricordieusement : *Deinde paulatim tu, Domine, manu mitissima et misericordissima pertractans et componens cor meum (Conf.,* VI, 5). Dieu lui fait comprendre et sentir ce qu'il avait longtemps répugné à admettre : la beauté de la foi, la grandeur salutaire de l'acte de foi, de l'obligation de soumettre son esprit à une autorité : *Sanari credendo poteram... Modestius ibi* (dans l'Eglise) *minimeque fallaciter sentiebam juberi, ut crederetur quod non demonstrabatur* (tandis que chez les manichéens on feint hypocritement de ne pas parler d'abord de foi, l'Eglise, plus loyale, réclame tout de suite la soumission de l'esprit)... *Eoque mihi illa venerabilior et sacrosancta* FIDE DIGNIOR *apparebat auctoritas... Credebam... in Scripturis Sanctis quas Ecclesiæ tuæ catholicæ commendaret auctoritas, viam te posuisse salutis humanæ (Conf.,* VI, 6, 7, 8 ; VII, 7).

Augustin maintenant est revenu à la foi ; et il n'a pas encore lu les livres des Platoniciens. Il est revenu à la foi, de la gentilité, *ex Gentibus (Conf.,* VII, 9) ; mais il n'est pas encore converti. Ou plutôt, ce n'est encore chez lui que la conversion de l'esprit, celle qui implique l'adhésion de l'esprit à l'Eglise, la foi à la vérité qu'elle possède. La conversion totale, celle qui doit transformer son cœur et sa vie, s'accomplira plus tard (scène du jardin). En attendant, il continue à gémir sur ses misères, sur ses ténèbres, sur ses ballottements, sur les suffocations que lui cause le trouble de sa pensée, — mais sans que rien de tout cela ébranle la fermeté de sa foi : *Talia volvebam... stabiliter tamen hærebat in corde meo in catholica Ecclesia fides Christi tui (Conf.,* VII, 5)... *Sed me non sinebas ullis fluctibus cogitationis auferri ab ea fide...* (VII, 7).

C'est alors que lui tombent en mains les livres des Platoniciens. Et il y trouve ce qu'y trouvaient volontiers les chrétiens de ce temps-là, mais ce que n'y voyaient pas du tout les plotinisants païens : des ressemblances avec certains points de la doctrine chrétienne. Il les y trouve d'autant plus aisément qu'il lit ces livres dans la traduction latine de Victorinus, qui semble avoir accentué le texte grec dans le sens chrétien et paraphrasé autant que traduit. Un critique incroyant, M. Gilson *(Revue philos.,* nov.-déc. 1919) dit lui-même (contre Alfaric) que, si « pendant quelque temps Augustin crut avoir retrouvé une seule et même vérité dans Plotin et dans le christianisme, » « cette confusion féconde ne fut possible que parce que, dès le début, il lut les *Ennéades* en chrétien. » Augustin est tout heureux d'abord de ces ressemblances ; mais il mesure vite l'abîme qui sépare l'esprit platonicien de l'esprit chrétien, celui-ci fait d'humilité, celui-là tout orgueil et source de perdition si Augustin ne s'était attaché fermement à ne chercher d'autre voie que le Christ Sauveur : *periturus essem... plenus pœna mea... inflabar scientia (Conf.,* VII, 20 et 21).

A quand enfin la conversion totale, le changement de vie ? Il connaît le Christ, et il l'aime. Une seule chose lui manque : le courage des renoncements nécessaires... *Nec certior de te, sed stabilior in te esse cupiebam... Placebat via ipse Salvator, et ire per ejus angustias adhuc pigebat (Conf.,* VIII, 1). Pour épouser en légitime mariage celle qui a remplacé auprès de lui la mère d'Adéodat, il lui faudrait attendre deux ans. Et puis, ce n'est pas au mariage qu'il songe ; c'est vers la vie parfaite, vers la continence virginale qu'il se sent dès lors attiré... Il va trouver Simplicien (qui a été le père de S. Ambroise dans la vie spirituelle et qui lui succèdera sur le siège de Milan : *Martyrologe*

rom., 16 août) ; Simplicien lui raconte la conversion de Victorin. Augustin, ébranlé, ne sait que demander grâce encore pour un instant : *Modo, ecce modo, sine paululum* (VIII, 12), et l'instant s'éternise... Il reçoit la visite de Pontitianus, son ami, un officier du palais impérial. Pontitianus lui parle de la *Vie* de S. Antoine (par S. Athanase) que tout le monde a lue à Trèves et qui continue à y faire des merveilles de conversion (un de ces convertis fut S. Jérôme, au cours du voyage en Gaule qu'il termina par un séjour à Trèves). Il lui révèle la vie monastique : aux portes de Milan même, Ambroise abrite un monastère... Les déchirements de l'âme d'Augustin en ces jours, tout le monde les a présents à la mémoire *(Conf.*, VIII, 5, 7, 8, 9, 10, 11) : *Da mihi castitatem et continentiam, sed noli modo... Nec plene volebam, nec plene nolebam... Nec relabebar tamen in pristina ; sed de proximo stabam, et respirabam... Retinebant nugœ nugarum : ...Dimittisne nos ? et a momento isto non erimus tecum ultra in œternum ? et a momento isto non tibi licebit hoc et illud ultra in œternum ?... Putasne sine istis poteris vivere...?* Mais, plus éloquente se fait la voix des exemples des Saints : *Tu non poteris quod isti et istœ ? An vero isti et istœ in semetipsis possunt, ac non in Domino Deo suo ? ...Quid in te stas, et non stas ? Projice te in eum : noli metuere ; non se subtrahet, ut cadas. Projice te securus : excipiet et sanabit te...*

Alors la crise suprême, la scène du jardin : la voix d'enfant qui chante et répète : *Tolle, lege ; tolle, lege... ;* le livre des Epîtres, où la première phrase qui s'offre à lui est celle-ci : *Non in comessationibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudicitiis...* C'en est fait : toutes ses ténèbres ont disparu, la lumière de la paix s'est levée en lui ; il est l'homme d'une volonté nouvelle, tranquille, ferme, entière *(Conf.*, IX, 2). Lui qui vivait dans une union irrégulière, il renonce au mariage. Lui qui ne rêvait que gloire de rhéteur, il décide de renoncer à sa profession et d'embrasser la vie monastique.

L'année scolaire touchait à son terme. Augustin achève les vingt jours de classe qu'il lui restait à faire. Il ne reprendra pas ses cours à la rentrée. Précisément il souffre d'une extinction de voix qui commençait à l'inquiéter, et dont maintenant il bénit Dieu parce qu'elle lui fournit une excuse exempte de mensonge (IX, 2). Il se retire (automme de 386) à Cassiciacum, villa des environs de Milan qu'un ami, le grammairien Verecundus, mettait à sa disposition (le Casiago d'aujourd'hui, un des sites les plus exquis de la plaine lombarde, comme peuvent s'en souvenir les lecteurs de Manzoni). C'est là qu'il passe les six mois qui le séparent de l'ouverture du Carême de 387. Il a auprès de lui sa mère, Adéodat son fils (un enfant très richement doué et d'angélique pureté, qui sera baptisé avec son père ; mort jeune, *Conf.*, IX, 6), Navigie son frère, ses grands amis Alype et Séverin, deux jeunes disciples et deux de ses parents. Le temps s'y écoule en conférences ou entretiens d'une élévation admirable sur des problèmes de philosophie morale : *Contra Academicos libri III ; De beata vita,* dialogue commencé le 13 novembre, jour anniversaire de la naissance d'Augustin, et achevé en trois jours ; *De ordine libri II ; Soliloquiorum libri II,* ou dialogues d'Augustin avec sa raison sur Dieu et sur l'âme (fin décemb. 386 ou début de janvier 387).

Les amis quittent Cassiciacum au commencement du Carême pour venir à Milan suivre, comme les autres catéchumènes, les instructions de S. Ambroise préparatoires au baptême, qu'ils reçoivent le Samedi-Saint, nuit du 24 au 25 avril 387.

Ce sont ces *Dialogues* de Cassiciacum qui ont été, pour nos critiques, la pomme de discorde. Ils ont prétendu échafauder un système de contradictions entre les *Dialogues* et les *Confessions.* Si les *Dialogues* expriment la pensée de S. Augustin en ces mois de l'automne de 386, c'est que les *Confessions* ne l'expriment pas. Il faut choisir. Or, pas d'hésitation possible : les *Dialogues* sont contemporains de l'événement, les *Confessions* sont postérieures de plus de dix ans : S. Augustin les a écrites dans les premières années de son épiscopat ; il a pu les commencer en 397, elles étaient achevées vers 400. Il n'a pas faussé la vérité sciemment : tout le monde se garde d'insinuer même un tel soupçon quand il est question de S. Augustin. Mais, à cette distance des événements, il n'est pas possible que ses souvenirs soient restés précis. — Voilà bien de ces ridicules raisonnements où nous saisissons sur le vif le manque total de psychologie qui préside aux élucubrations de la critique. C'est déjà à un argument de cette sorte que Gazier se voyait obligé de recourir pour infirmer le témoignage du P. Beurrier, curé de St-Etienne-du-Mont, sur la fin catholique de Pascal *(Ami* 1911, p. 177-8). Des faits personnels, et dont l'influence a été telle, ne s'effacent pas de la mémoire en si peu de temps : autrement c'en serait fait de la plupart des témoignages historiques que nous tenons de ceux mêmes qui les ont vécus. Quand il s'agit d'une crise comme celle qu'a traversée S. Augustin et qui a déterminé le cours de toute une vie, les souvenirs s'en conservent précis toute la vie (sauf le cas évidemment d'abolition morbide de la mémoire). Si S. Augustin est si précis, c'est qu'il est absolument sûr. D'autant que ce n'est pas aux hommes qu'il parle dans ses *Confessions,* c'est à Dieu : c'est devant Dieu, c'est en parlant à Dieu lui-même, et parfois en le prenant à témoin de sa parole, qu'il relate ses souvenirs : *Vide cor meum, Domine, qui voluisti ut hoc recordarer et confiterer tibi... Itane est ut recolo, Domine Deus meus, arbiter conscientiœ meœ ? Coram te cor meum et recordatio mea* (V, 6 ; VI, 6). — Les *Confessions* sont donc véridiques ; et les *Dialogues* ne peuvent pas avoir le sens qu'on y veut découvrir. Ceux qui y voient l'œuvre d'un néo-platonicien qui ne serait devenu chrétien qu'au temps de son baptême (ou même beaucoup plus tard : l'allemand Loofs, 1906, prétend que jusqu'en 391, date de son ordination sacerdotale, Augustin ne fut qu'un néo-platonicien de plus en plus teinté de christianisme), ne les ont pas compris. S. Augustin ne parle pas, dans les *Dialogues,* du même ton que dans les *Confessions.* Evidemment. Ils n'ont pas le même objet. Parce qu'il venait d'être si fortement remué par la grâce, voudrait-on que toute ligne tombée de sa plume ne fût plus que de vie purgative ? Ce sont *Dialogues* entre amis, et de plus, *Dialogues* destinés à être publiés immédiatement. Ils traitent de sujets philosophiques ; mais ils en traitent sur le mode chrétien, et comme des chrétiens seuls peuvent en traiter : la thèse du P. Boyer l'établit avec un luxe de preuves.

La soutenance de la thèse en Sorbonne fut d'une rare beauté et d'une dignité magnifique. Elle fut digne de S. Augustin. Le jury était présidé par M. Puech, un fervent chrétien. Même M. Guignebert, qui s'oublie volontiers en des sorties peu sérieuses, fut, ce jour-là, d'une belle gravité. On l'eût dit impressionné par l'attitude profondément religieuse du candidat. — Il a objecté au P. Boyer que, plus tard, dans le *De Doctrina christiana,* S. Augustin, parlant de ceux qui ne veulent pas venir à l'Eglise, demande qu'on leur inculque au moins les dogmes de l'unité de Dieu, de la Providence, du salut : ce sera toujours autant, dit S. Augustin (sur les lèvres de M. G.) ; et M. G. en conclut que, si S. Augustin parle ainsi, c'est parce qu'il a traversé lui-même cet état de foi philosophique... Voilà un argument qui montre bien comment ces gens nous comprennent mal et se fourvoient chaque fois qu'il est question de choses qui touchent au ministère des âmes. Tout prêtre catholique, tout fidèle même qui a vraiment le sens apostolique, parlera le même langage que S. Augustin : chez une âme à qui Dieu n'a point fait encore le don de la foi chrétienne, sauver au moins tout ce que l'on peut sauver des vérités et des principes de la religion naturelle ! Mais il ne faut pas demander à M. G. d'entendre ces choses. M. Guignebert, professeur d'histoire

des religions, est, à la Sorbonne, le pire ennemi du christianisme.

Le P. Boyer avait à peu près achevé son travail quand il a pu prendre connaissance de la thèse de M. Alfaric (soutenue en Sorbonne le 12 déc. 1918) : *L'évolution intellectuelle de S. Augustin : I. Du Manichéisme au Néoplatonisme,* in-8 de IX-556 p. (M. Alfaric se propose de donner un t. II : *Du Néoplatonisme au Catholicisme,* puis un t. III : *Du Catholicisme à l'Augustinisme).* M. Alfaric fut prêtre catholique, de la Compagnie de St-Sulpice, professa au Grand Séminaire de Coutances, quitta St-Sulpice, professa au Grand Séminaire d'Albi, quitta l'Eglise, est aujourd'hui professeur d'histoire des religions à l'Université de Strasbourg. Sa thèse est mauvaise, et tombe sous les lois de l'Index ; mais il a gardé, en la soutenant, un ton convenable. On n'en saurait dire autant de M. Guignebert ; et je veux citer quelques-uns des propos où il s'est oublié ce jour-là : on y verra jusqu'où un professeur de Sorbonne peut pousser l'inintelligence. Pour M. Guignebert, S. Augustin est un violent, un polémiste aussi violent dans le fond que Tertullien, et c'est un faible ; il n'a pas beaucoup de cœur, il pleure facilement, ce qui n'est pas la même chose ; il pleure surtout sur lui-même, sur ses infortunes personnelles ; il pratique une rare indépendance de cœur vis-à-vis de sa mère, vis-à-vis de sa maîtresse ; il la pleure, mais il la quitte tout de même. On couvre tout cela du voile resplendissant de la sainteté, de la sainteté de sa vieillesse, alors qu'il avait éteint *en apparence* ses passions. Il se frappe l'estomac *(sic)* sur ses péchés, il essaie de se faire passer pour un pécheur intéressant, il n'est pas intéressant du tout, il cède à la tentation permanente de dire du mal de lui, il bat sa coulpe à tous les tournants de chemin, etc., etc. — *Ita* Guignebert ce 12 décembre 1918. Mais ce n'est pas ce Guignebert-là que nous avons retrouvé à la thèse du P. Boyer. Et je souhaite que des thèses comme celle-ci viennent souvent l'incliner à une attitude plus digne des choses religieuses et lui ouvrir l'esprit et le cœur à la méditation tout au moins de ces grandes vérités dont le S. Augustin du *De Doctrina christiana* implore le bénéfice pour ceux que n'a pas encore touchés la grâce de la foi.

II. — En regard de cette caricature d'un S. Augustin où l'on veut voir de la violence et de l'absence de cœur, mettons le portrait ému qu'en trace Mgr Batiffol :

« Il aimait la vérité : *Amate quod creditis (Serm.* 194). Il voulait conquérir le monde à la vérité qu'il aimait et qu'il servait ; il ne se lassait pas de poursuivre de ses instances les adversaires qu'il lui voyait ». Il a controversé toute sa vie, avec lui-même d'abord, au temps de sa conversion, puis, évêque, presque à son dernier jour.

Mais il aimait aussi ceux qu'il combattait : *Nobiscum de veritate gaudeatis (Ep.* 105), aurait-il pu dire à tous. — « Rares sont chez lui les traits de dureté ou d'impatience ; il n'a pas la hauteur parfois accablante de Bossuet, il est dans son fond une sympathie. Le mot aimer est bien près d'être celui qu'il redit le plus souvent. »

Il sait que l'on ne peut connaître quelqu'un si on ne l'aime pas : *Nemo nisi per amicitiam cognoscitur (De div. quæst.* 71). Notre Joubert a dit de même : « Les hommes ne sont justes qu'envers ceux qu'ils aiment. » Il n'a pas perdu le souvenir de ses propres erreurs ; et c'est ce qui lui inspire l'humilité d'écrire : « Que ceux-là soient impitoyables pour vous, qui ignorent au prix de quel travail on découvre le vrai... *Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur et quam difficile caveantur errores. Ego autem...* »

Priez pour les brebis dispersées, dit-il : *veniant et ipsi, agnoscant et ipsi, ament et ipsi.* Il montre l'Eglise « rappelant avec larmes tous ceux qui se sont orgueilleusement dégoûtés et détournés de ses mamelles ». Il veut qu'on ne se lasse pas de dire aux dissidents : — « Venez, venez, la colombe vous appelle, et elle vous appelle en gémissant. O mes frères, c'est à vous que je le dis : appelez par vos gémissements, par vos prières, par vos jeûnes : que nos frères séparés découvrent votre charité et votre douleur de leur absence. J'en suis sûr, ô mes frères, s'ils voient votre douleur, ils en seront confondus et ils reviendront à la vie. A chacun d'eux donc que votre invitation parvienne : Viens, viens, n'aies pas peur. C'est seulement de ne pas venir qu'il faut avoir peur : ce serait là le gros malheur à pleurer. Viens, viens, ce sera ta joie d'être venu... Viens à la colombe à qui il a été dit : *Une est ma colombe...* Viens à elle, viens... »

Il aime les âmes en Jésus-Christ, dont elles sont les membres. Il les aime en l'Eglise, qui est le corps du Christ. Personne avant lui n'avait aussi bien parlé de l'Eglise. Il en parle si bien, que des protestants comme Reuter et Harnack prétendent nous faire voir en lui « le fondateur du catholicisme romain en Occident..., le fondateur de l'institution hiérarchique et dispensatrice des sacrements qui s'est appelée l'Eglise ». Ce n'est pas de S. Augustin pourtant qu'est la définition de l'Eglise *corps du Christ,* la seule définition qui nous en soit donnée dans le Nouveau Testament, la plus prégnante de toutes les définitions, celle dont se déduisent toutes les prérogatives et tous les droits de l'Eglise et de la puissance ecclésiastique. Ce qui est vrai, c'est que, au IVe siècle, après la paix de l'Eglise, devant les intrusions du pouvoir civil dans le gouvernement de l'Eglise, devant la menace que faisaient courir et qu'allaient faire courir à l'unité de l'Eglise les grandes hérésies inaugurées au IVe siècle et fortes trop souvent de l'appui du pouvoir civil, Dieu devait à son Eglise le grand Docteur qui, par une pleine compréhension de toute la matière, formulerait un système d'ecclésiologie plus suivi, plus complet que tous ceux qui en avaient écrit avant lui.

Dieu a fait surgir ce grand Docteur en Afrique, parce que l'Afrique chrétienne a été spécialement une terre de schisme. C'est déjà un schisme qui avait amené S. Cyprien à écrire, au IIIe siècle, le *De unitate Ecclesiæ.* Au début du IVe siècle, deux ans avant la conversion de Constantin, c'est le schisme donatiste qui éclate à Carthage, qui bientôt s'étend à toute la chrétienté africaine, qui, apaisé un temps au milieu du siècle, renaît de plus belle grâce à la complicité de Julien l'Apostat (362) et faisait rage plus que jamais au temps où S. Augustin fut élevé à l'épiscopat (395). Mgr Batiffol nous dit la controverse donatiste avant S. Augustin, la synthèse antidonatiste du grand Docteur, le Concile de Carthage de 404 (qui marque la fin de la politique de conciliation), la conférence des deux épiscopats rivaux à Carthage en 411, qui aboutit à la suppression légale du donatisme et à un ensemble de mesures coercitives dont S. Augustin prend occasion pour exposer la doctrine de la puissance coactive de l'Eglise. Puis c'est la controverse pélagienne, qui met en feu l'Occident et l'Orient ; l'appel des Conciles de Carthage et de Milève au pape S. Innocent I (416), la condamnation de Pélage par S. Innocent (417), l'attitude d'abord plus conciliante de son successeur S. Zosime († déc. 418), les difficultés entre Carthage et Rome sous le successeur de Zosime, S. Boniface I (déc. 418-sept. 422), à qui S. Augustin dédie (420) son traité *Contra duas epistulas Pelagianorum,* les difficultés toujours sous le successeur de Boniface, S. Célestin Ier (422-432), à qui un Concile de Carthage (426) envoie une remontrance certainement excessive contre les appels, remontrance signée d'une quinzaine d'évêques parmi lesquels ne figurent ni S. Augustin ni son ami S. Alypius, ce qui doit faire conclure qu'ils n'ont pas pris part ni l'un ni l'autre au Concile : S. Célestin d'ailleurs, l'année qui suivit la mort d'Augustin, lui a rendu ce témoignage (431) : *Augustinum in nostra communione semper habuimus...* Mgr Batiffol termine par l'étude des derniers traits de l'ecclésiologie de S. Augustin : examen de ses traités *De nuptiis et concupiscentia, — Contra Julianum, — Opus imperfectum*

contra Julianum (le Saint y travaillait encore quand il mourut, au cours du siège d'Hippone par les Vandales (430), — *Enchiridion*.

Le livre de Mgr Batiffol fait suite à ses deux précédents ouvrages : *L'Eglise naissante et le catholicisme*, et *La Paix constantinienne*. Cette paix constantinienne a été brisée par la mainmise de Constance sur les affaires ecclésiastiques et l'inauguration du césaropapisme : d'où une crise, très grave, qui se résout « dans la conscience que l'Eglise prend de son indépendance spirituelle en face du prince chrétien, dans la perception de plus en plus claire que la communion avec le Siège Apostolique est la condition de l'intégrité de la foi et de l'unité de l'Eglise, dans l'adhésion de l'Orient à cette ecclésiologie de l'Occident : l'étude des faits où s'affirme cet achèvement du Catholicisme est tout le sujet du volume qui aura pour titre : *Le Siège Apostolique de S. Damase à S. Léon* ». De ce volume final l'ecclésiologie de S. Augustin devait former un chapitre : le chapitre s'est étendu, et nous avons l'ouvrage qui paraît aujourd'hui et qui n'est pas de trop pour nous mettre en bonne lumière ce que fut en ces matières la doctrine et l'action de l'évêque d'Hippone, « docteur de l'ecclésiologie » non moins que « docteur de la grâce ».

Il n'y a pas beaucoup de livres qui, mieux que cette œuvre bientôt terminée de Mgr Batiffol, soient aptes à nous faire connaître l'Eglise, donc à nous la faire aimer. Ce n'est pas une histoire complète de l'Eglise des quatre ou cinq premiers siècles ; c'en est vraiment l'âme. On ne lira pas ces volumes sans vivre, et profondément, de la vie de l'Eglise. Ils sont aux mains de tous nos Séminaristes. Nous n'osons pas dire que nous voudrions les voir aux mains des jeunes gens de nos divers groupements, pour qui ils seraient peut-être trop forts. Mais ce qu'il faut, c'est que les prêtres qui président à nos œuvres de jeunesse s'en pénètrent et en fassent passer, dans leurs entretiens, la substance lumineuse, ardente et vivifiante.

LITURGIE

Q. — 1° La consécration de l'église de R. aura lieu prochainement. Que tous les membres du clergé de R. tenus au Bréviaire doivent réciter l'Office de la Dédicace à partir de Tierce, aucun ne le conteste. La discussion porte sur le point suivant : on récitera ou on chantera, selon la prescription du Pontifical, devant les reliques exposées dès la veille, l'Office du Commun des Martyrs. Certains de mes confrères prétendent que *tous* les membres du clergé de R. sont obligés de réciter cet Office du Commun des Martyrs dans leur particulier, s'ils n'assistent pas à la récitation ou au chant dudit Office devant les Saintes Reliques exposées.

Je trouve cette solution exorbitante. L'*Ami* voudrait-il préciser à ce sujet quelle est la portée de cette rubrique du Pontifical ?

2° Pour le premier nocturne de l'Office du Commun des Martyrs, *in casu*, faut-il prendre les leçons du Commun *1° loco* ou celles de l'Ecriture occurrente ?

3° Un membre du clergé de R. absent au moment de la consécration de l'église, sera-t-il obligé de modifier son Ordo en ce qui concerne l'office de la Dédicace ?

4° Pourra-t-on, dès pendant la messe qui suit immédiatement la consécration, réciter en son particulier l'office de la Dédicace (à partir de Tierce) ?

R. — Ad I. La consécration d'une église est assurément une des plus imposantes cérémonies de la religion, et il ne faut pas s'étonner que l'Eglise ordonne de s'y préparer par le jeûne et la prière.

Le jour qui précède la consécration, dit le Pontifical, « Pontifex consecrans et qui petunt ecclesiam sibi consecrari, præcedenti die jejunare debent. » Ce qui doit s'entendre non d'un conseil, mais d'une stricte obligation ; car interrogée : « An jejunium in Pontificali Romano præscriptum iis a quibus consecratur ecclesia, sit strictæ obligationis, vel potius tantum de consilio ? » la S. R. C. répondit : « Jejunium in Pontificali Romano præscriptum esse strictæ obligationis pro episcopo consecrante et pro iis tantum qui petunt sibi ecclesiam consecrari, idemque jejunium indicendum esse die præcedente Consecrationi ad formam rubricæ Pontificalis. » (29 juillet 1780, n. 2519, ad 1 ; 12 sept. 1840, n. 2821 ; et *Codex*, c. 1166, § 2).

D'autre part, la veille du jour fixé pour la consécration, sur le soir, on place « in honesto et mundo loco, vel sub tentorio ante fores ecclesiæ » les reliques des Martyrs destinées à reposer dans l'autel, et devant elles on doit chanter ou bien psalmodier Matines et Laudes du Commun des Martyrs pour les honorer solennellement avant d'être à jamais renfermées le lendemain dans la table d'autel.

Voilà bien la *veillée* des Martyrs dont parle la rubrique du Pontifical ; mais Rome, pour en préciser le sens exact, déclare : « Pontificalis verba in casu intelligenda esse quod celebrentur Vigiliæ cum Matutino, Laudibus, Hymnis, Canticis de Communi, cum simili oratione de Communi, sine nomine expresso, quum non sint partes officii diei » (S. R. C., 14 juin 1845, n. 2886), et l'Eglise n'exige rien de plus, et l'on n'est pas obligé de poursuivre ces prières *per totam noctem*. (S. R. C., 22 fév. 1888, n. 3686, ad III).

Mais cette récitation ne faisant point partie de l'office du jour, comme cela résulte du décret précité n. 2886, ceux qui en ont été chargés ne sont pas dispensés pour cela de l'office assigné ce jour-là dans l'Ordo (S. R. C., 16 déc. 1881, n. 3532, ad 2), et l'on ne peut s'autoriser de l'axiome *Officium pro officio* pour suivre cette pratique (S. R. C., ibid., ad 3). Par contre, ceux qui n'ont pas assisté à cette *veillée* des Martyrs devant leurs reliques n'ont point à « præfatos Nocturnos privatim recitare. » Le curé ou autre préposé à l'église qu'on doit consacrer a seulement la charge de s'assurer « ut Vigiliæ celebrentur a sufficienti numero clericorum aut laicorum. » (Many, *De locis sacris*, p. 32 ; Martinucci, *Manuale sacrarum Cœremoniarum*, lib. VII, cap. 18, tom. IV).

En résumé, votre Ordo ordinaire sera suivi ponctuellement la veille, et le jour de la consécration jusqu'à Prime inclusivement ; puis à Tierce, où la consécration est achevée, commencera l'office de la Dédicace. Avant cela l'office de la Dédicace n'aurait pas d'objet, et quoiqu'il n'ait eu ni les 1res Vêpres, ni la moindre partie de récitation avant Tierce, le huitième jour de l'Octave n'en restera pas moins toujours fixé par ex. au 13 si la consécration a lieu le 6.

Ad II. Au 1er Nocturne de la veillée des Martyrs, on n'a pas à s'occuper des leçons de l'Ecriture courante ; mais on dit celles du Commun, qui

seules sont prescrites et n'appartiennent en rien à l'office du jour.

Ad III. Sauf le cas d'un membre du clergé *strictement attaché* par un titre canonique à l'église consacrée, celui qui est absent du pays dans la circonstance n'est pas tenu de rien changer à son Ordo ordinaire par suite de la Dédicace (S. R. C., 12 nov. 1831, n. 2682, ad 46), et l'obligation de réciter choralement les Psaumes de la Pénitence ne regarde que ceux dont on a dû s'assurer l'aide pour la cérémonie même.

Ad IV. Dès que la consécration est achevée, on récite validement l'office de la Dédicace, et l'on peut commencer Tierce, même durant la célébration de la messe.

Q. — Est-ce que l'expression : « dimanches reportés *quant à l'office,* » signifie qu'au jour où ce dimanche sera reporté *juxta rubricas,* on devra non seulement marquer la *messe* de ce dim. dans l'Ordo, mais aussi *l'office* de ce dimanche *non récité à l'incidence?*

Je ne trouve aucune rubrique donnant une précision là-dessus.

R. — L'expression *Dominica etiam quoad officium reposita* s'entend, à n'en pas douter, d'un cas où l'Ordo doit marquer non seulement la messe, mais aussi l'office dominical correspondant. Ce cas peut se présenter pour le dimanche dans l'octave de Noël (Rubr. spéc. du Brév. avant ce Dim. renvoyé au 30 déc.). De même, le dimanche qui tombe le 2, 3 ou 4 janvier est renvoyé au 5, vigile de l'Epiphanie, à cause de la fête du S. Nom de Jésus assignée en ces jours-là ; l'office du 5 d'ailleurs est tout dominical, sans rien de vigilial (Rubr. spéc. du Brév. avant la fête du S. Nom de Jésus).

De plus, les nouvelles rubriques du Missel, Tit. I *De Feria et de Vigilia,* n. 6, prennent soin de distinguer ces dimanches de ceux qui sont anticipés au samedi, comme le 1er Dim. ap. l'Epiphanie empêché par le jour octave de cette fête, ou d'autres par la Septuagésime, ou par défaut de place avant l'Avent ; et surtout ils se distinguent nettement de ceux qui, empêchés à leur incidence par un office supérieur, ont leur mémoire ce jour-là et conservent le droit d'avoir leur messe (mais non leur office) dans *la première* férie libre de la semaine suivante, sans pouvoir lui substituer une messe votive privée ou de *Requiem.*

Q. — Après avoir lu à la p. 336 ce que vous dites de l'octave de S. Pierre et S. Paul à Rome, comment le concilier avec le décret du 11 août 1915 par lequel cette octave a été déclarée privilégiée de 3e ordre pour la ville de Rome et son district?

Les *Ordos* de 1921 publiés à Rome par l'Imprimerie Vaticane et par la maison Desclée donnent en effet l'indication : (C. R. — *privileg. III Ord.),* et néanmoins au jour octave (6 juillet) l'office pour le Clergé romain se confond avec celui qui est indiqué pour l'Eglise universelle. N'y a-t-il pas là une erreur ?

R. — M. le chanoine nous signale un décret du 11 août 1915 qui effectivement déclare comme octave privilégiée de 3e ordre celle des SS. Apôtres Pierre et Paul pour tout le clergé de la ville de Rome et son district, et S. S. Benoît XV l'a ensuite confirmé « simulque Octavam festi, 29 junii, SS. Petri et Pauli App., almæ Urbis patronorum principalium, pro universo clero in hac ipsa Urbe ejusque districtu degente, tam sæculari quam regulari, etiam calendarium proprium habente, privilegiatam tertii ordinis statuit ac declaravit, contrariis non obstantibus quibuscumque, etiam speciali mentione dignis. »

N'y a-t-il pas là un nouveau privilège qui s'ajoute ici à celui du 5 juillet 1883, *Urbis et Orbis,* n. 3581 ? C'est l'évidence même. On ne saurait l'entendre seulement d'une commémoraison qui ne s'omet jamais, même aux 1res classes, sans le confondre avec le premier. Or quel est ce nouveau privilège attaché aux octaves de 3e ordre? Voici comme le décrit la rubrique après les 2es Vêpres de l'Ascension, qui est de 3e ordre : « Infra octavam et in die octava, officium fit ut in festo præter lectiones, quæ pro singulis diebus assignantur propriæ. »

C'est donc ainsi que l'on devra dire désormais à Rome et en son district l'octave privilégiée des saints Apôtres Pierre et Paul, comme étant de 3e ordre, et ainsi se trouve confirmée et complétée la solution que nous avons exposée p. 336 au sujet de l'Immaculée-Conception célébrée indultivement avec octave de 3e ordre.

Q. — Un prêtre seul, disant ou chantant la messe, a-t-il le droit d'interrompre cette messe pour quêter ?

R. — L'Eglise a toujours pris grand soin d'écarter du saint sacrifice ce qui pourrait en troubler l'ordonnance régulière, nuire à son unité, et surtout l'interrompre et y joindre sans juste motif des actes qui ne cadrent pas toujours très bien avec le respect dû aux saints mystères. Le prêtre fera toujours preuve de sagesse en ne s'écartant point à ce sujet des règles de l'Eglise. Le prône aura toujours sa place attitrée après l'Evangile ; dans les pays où il y a des offertes, elles ont lieu après la lecture de l'offertoire, et s'il y a une quête à faire, on choisit le moment du *Credo.* Le prêtre l'ayant récité à l'autel comme de coutume, dépose la chasuble et le manipule, et pendant que les choristes le chantent aussi lentement que possible pour qu'il se termine avec le retour du célébrant à l'autel, la quête se fait sans qu'on ait besoin d'interrompre la messe. — Mais si le Saint-Sacrement était exposé, la S. R. C. interrogée par le diocèse de Malines ne la permet plus *in casu* pendant le *Credo,* mais la quête se fait alors « prope ecclesiæ januam et absque rumore. » (31 août 1867, n. 3157, ad X).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 27 julii 1921.

AL. RAVRY, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

VINS DE BORDEAUX
Vins de Messe, Vins de table, Vins fins
Alban SEUVE, propriétaire à Massugas, par Pellegrue (Gironde)
Prix-Courant et Références fournis sur demande adressée à **M. l'Abbé LALANNE, curé de Massugas**
PRIX-COURANT 1921-15 juillet
Vin rouge 9° 10° à 11°, 80 fr., 90 fr., 100 fr. l'hecto nu
Vin blanc sec 115 fr.; moelleux 125 fr.; doux 135 fr. —
Nu, tous frais en plus.

PULMOSERUM BAILLY
Puissant reconstituant des organes de la respiration
GRIPPE - TOUX - RHUMES - LARYNGITES - BRONCHITES
Brochure sur demande
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS

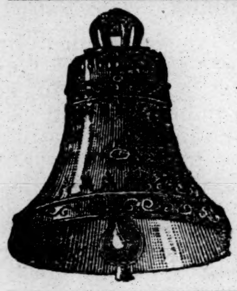

PAUL CHAMBON
fondeur à CHALETTE (Loiret)
Répare les cloches fêlées, par la refonte partielle, depuis 25 ans. **Garantie et sonorité** comme les cloches neuves, et grandes économies. **Fourniture de sonneries neuves et carillons.** Maison recommandée par ses travaux.

L'ALCOOL de MENTHE
DE
RICQLÈS
est le produit hygiénique parfait.

Pour votre santé, refusez les substitutions et exigez la vieille marque sans rivale
VALS-SAINT-JEAN
L'EAU de TABLE et de RÉGIME

EPILEPSIE
MALADIES NERVEUSES
DANSE DE St-GUY TRAITEMENT par le **"BROSÉYL"** Résultats merveilleux.
Approbations médicales. — Le flacon de 60 dragées **8 f. 80**
Pharmacie GOBERT, 40, rue des Acasias, PARIS.

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul Baudry 6 fr. franco et Phar^cies

VITTEL
GRANDE SOURCE
Goutte-Gravelle-Arthritisme
Réduction à MM. les Ecclésiastiques

Grands Ateliers Jeanne d'Arc
Art religieux - Monuments commémoratifs
Œuvres de Ch. DESVERGNES, Grand Prix de Rome de Max. RÉAL DEL SARTE, et autres artistes
MARCEL MARRON, Éditeur-Statuaire
26, faubourg Saint-Jean - **ORLÉANS**
Les **statues** (Jeanne d'Arc, Saint-Michel, etc., etc.) et les **monuments** et **bas-reliefs commémoratifs** de nos éditions sont réputés **incomparables.** Leur inauguration suscite partout le plus vif enthousiasme.
ENVOI GRATIS DE NOS CATALOGUES ILLUSTRÉS

MARALIMENT
Régénérateur de la Vie
A base d'algues marines alimentaires et de légumineuses préparées.
Fait GROSSIR rapidement et considérablement
Salut des Désespérés !...

Crée de la chair, des os, du sang, des muscles, des nerfs, de la matière grise (cerveau et moelle épinière), à l'exclusion de toute transformation graisseuse. Ce produit entièrement naturel n'est pas un médicament.

Fait engraisser les Tuberculeux et tous les amaigris

Ce produit doit être adopté comme base alimentaire ou suralimentaire par tous les malades sans exception, et pour se maintenir en bonne santé.

GOÛT exquis, ne revient qu'à 0 fr. 10 le potage, et remplace: viande, poisson, *huile de foie de morue*, œufs, et tous les reconstituants connus qu'il laisse bien loin derrière lui ; pilules, cachets, élixirs, sirops, peptone, coca, kola, hémoglobine, etc...

Convient à tous : *Malades, Vieillards, Enfants, Nourrices, etc.*: **chasse les maladies en régénérant l'organisme** et assure la longévité. — Ne contient ni chocolat, ni cacao, ni phosphates chimiques, ni sucre; ces produits sont échauffants et parfois nuisibles à la santé. (Entérite, constipation, etc.).

PRÉPARATION ET PRIX D'AVANT-GUERRE
ÉCHANTILLON pour TROIS POTAGES contre 0 fr. 75 en timbres sera envoyé franco avec la notice, attestations et tous documents, sur simple demande adressée à la Ph^ie St-COME, 69, rue de Sèvres, PARIS

La Librairie **René GIARD**, 2, rue Royale, à **LILLE**, **achète** au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

VITRAUX D'ART **Charles CHAMPIGNEULLE,** ***96, rue Notre-Dame des Champs*** **à PARIS**
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser
aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges
par LA BASTIDE (Lozère)

voici une seconde : l'auteur a professé ce qu'elle publie. « Ce livre n'est autre que la reproduction d'un Cours oral précédemment donné à des groupes de dames et de religieuses. »

Ce *Cours* s'adresse aux personnes de culture moyenne désireuses de comprendre aisément le latin d'Eglise et jouissant de quelques loisirs pour en acquérir la connaissance.

L'ensemble des matières a été réparti en 30 leçons. Chaque leçon comprend un exposé grammatical gradué, dont les exemples sont généralement tirés des Saintes Lettres. Puis vient une étude analytique de textes liturgiques empruntés au Missel ou au Bréviaire. C'est le côté nouveau et caractéristique de la méthode, et, détail à noter, les textes viennent dans l'ordre de l'année ecclésiastique. Ainsi sont passées en revue les pièces les plus intéressantes des Offices du Propre du Temps et des grandes Fêtes occurrentes ; on y trouve de plus une traduction commentée de l'Ordinaire de la Messe et d'une partie du Petit Office de la Ste Vierge. Les leçons se terminent par des exercices à faire par l'élève : traductions avec rétablissement de la construction, analyses, exercices de vocabulaire... Le *Corrigé des exercices,* tiré à part, est nécessaire aux élèves qui travaillent seuls.

La partie grammaticale a visé à être complète : elle l'est peut-être trop, un peu chargée et dure pour des commençants.

Plusieurs passages eussent pu être réservés pour la suite de ce *Cours* que l'auteur fait espérer pour une date prochaine. — Nous permettra-t-on de regretter le prix relativement élevé d'un livre destiné à rendre service à tant de monde ?

La prière idéale, *d'après la Bible,* par le chanoine J. Bontoux, Directeur au Grand Sém. de Gap. — In-8 de 104 p., 2 f. — Avignon, Aubanel, 1921.

Gracieux petit livre où l'on a rassemblé tout ce que la Bible nous apprend de la prière, sous forme de leçons ou d'exemples. C'est un traité complet de la prière, en trois parties : 1° Qu'est-ce que prier ? 2° Pourquoi et pour qui prier ? 3° Où, quand et comment prier ? Les réponses à ces questions sont concises, composées presque uniquement de citations scripturaires ; d'où une allure très vivante, et l'autorité qui s'attache à la parole même de Dieu.

Méthode courte et facile pour préparer les petits enfants à la Première Communion, par Louis Andrieux, aumônier du lycée de Reims. — In-18 de 64 p. — Reims, Armand Lefèvre, 10-12, rue d'Anjou.

Réimpression d'une plaquette parue en 1912 avec l'approbation du cardinal Luçon, déjà annoncée et recommandée par l'*Ami* (couverture du 16 mai 1912, p. 119). Après un avis précis sur le minimum de connaissances à demander à l'enfant, l'auteur expose en 15 chapitres suivis de Questionnaires les vérités essentielles. — Ensuite, une méthode pour la confession et la communion, et courtes prières à réciter pendant la messe. — Les illustrations, naïves et originales, sont empruntées à des Livres d'Heures du XVe siècle.

DOCTEUR ABBÉ MAUMUS. **La Cellule.** T. I : *Son origine.* T. II : *Sa vie et sa mort.* — Deux vol. in-8 de 471 p. (156 figures) et 720 p. (237 fig.), 6 f. le vol. (plus le port). — Paris, Bonne Presse, 5, rue Bayard.

Voici un ouvrage d'une remarquable tenue scientifique dû à une plume sacerdotale. La vie et la mort de la cellule, c'est presque toute la physiologie, puisque la cellule est l'élément de tout organisme ; c'est presque la question de la vie tout court, surtout étant donnée l'ampleur que le savant auteur a donnée à son travail. Son but n'a pas été d'entreprendre des recherches nouvelles, mais de réunir et de coordonner les résultats acquis par les innombrables travaux de ces dernières années. Il l'a si parfaitement atteint qu'il n'existe guère de meilleur traité de *Cytologie,* comme disent les spécialistes, que celui-là. Toutes nos connaissances actuelles sur la vie cellulaire y sont exposées, clairement, simplement, savamment : la nutrition de la cellule, son excitabilité au contact d'éléments chimiques, mécaniques, thermiques, lumineux ou électriques ; sa multiplication, ses énergies : résistance à l'asphyxie, fermentation, production de lumière et d'électricité ; les formes de sa vie : latente, oscillante et libre, ses auxiliaires comme la chlorophylle des plantes ou les ferments solubles, sa survie dans les cultures *in vitro* d'après les fameuses expériences de Carrel, et puis sa mort par altération du protoplasme avec les multiples formes de ses dégénérescences, ou par altération du noyau tant dans le tissu normal que dans les tissus pathologiques.

On ne peut désirer travail plus complet et plus au courant.

Deux Dialogues sur l'Oraison. — In-12 de 54 p., 1 f. 25. — Paris, Lethielleux.

Le premier de ces dialogues est l'œuvre d'un Dominicain de Florence, le P. Ignace del Nente, † 1648. C'est un dialogue entre l'ange gardien et l'âme. C'est un délice. L'auteur avait pratiqué son Platon ; il s'en assimile à ravir la simplicité, la spontanéité, le naturel, — et la maïeutique. C'est une âme très commençante que cet Ange entreprend, une âme très droite, très franche, qui dit tout ce qu'elle a à dire, toutes les objections qui surgissent devant elle (comme font les jeunes gens de Platon). Et l'Ange l'amène tout doucement (comme fait Socrate) à entrer dans ses vues, à entendre la nécessité de la méditation pour sortir du péché et embrasser la vertu. — Cela pourrait se jouer en manière de « saynète », et je crois que personne ne s'y ennuierait.

Le second Dialogue a été publié sous le nom du P. Gaspar de la Figuera, S. J., du XVIIe siècle aussi ; mais il le donne comme une communication où une pieuse personne aurait rapporté ce que N.-S. lui aurait dit. Il ne mérite qu'improprement le nom de Dialogue : un mot de l'âme pour commencer, un mot pour finir et acquiescer ; tout le reste — 10 pages — est mis sur les lèvres de N.-S., et c'est un bon exposé succinct des divers degrés d'oraison.

Leçons d'histoire franciscaine, par le P. Ubald d'Alençon. — In-12 de VI-396 p., 4 f. 80 (maj. compr.). — Librairie St-François, 4, rue Cassette, Paris (1918).

Ces leçons ont été données à l'Institut Catholique de Paris pendant l'année scolaire 1915-1916, par le P. Ubald, spécialiste en renom de l'histoire franciscaine. — Après de nombreuses monographies, il livre aujourd'hui au public une vue d'ensemble de l'œuvre accomplie par son Ordre jusqu'à nos jours. Il présente d'abord la physionomie de S. François, puis il étudie l'activité franciscaine dans les différents domaines de la spiritualité, de la philosophie et théologie, de la prédication, de la controverse avec les protestants et les jansénistes, dans les missions, aux armées et dans les arts. Très riches de fond et fortement documentées, ces conférences révèlent un grand effort de condensation. L'exposé n'en est pas moins chaud et vivant, comme il convient à la parole parlée. Ces dix leçons constituent une mine de renseignements que l'on consultera avec autant de profit que d'intérêt en un temps où S. François et son Œuvre sont à l'ordre du jour.

Les Finances de la France, par Georges Bonnet, commissaire-adjoint du gouvernement au Conseil d'Etat. — In-12 de 384 p., 7 f. 50. — Paris, Payot.

Volume écrit par une haute compétence technique et qui lui-même se présente sous un aspect technique assez austère, mais d'une admirable clarté. Les problèmes financiers dominent aujourd'hui la politique de notre pays (et sans doute de tous les pays). Pour y entendre quelque chose, il faut savoir comment se crée et s'amortit une dette, comment s'établit un budget, comment il se vote, comment il s'exécute et comment s'en contrôle l'exécution, à quelles ressources il

fait appel (étude des diverses sortes d'impôts). — Une dernière partie enfin aborde la grosse question : Comment ferons-nous face aux charges de notre budget ? Une dette publique de plus de 300 milliards, un budget ordinaire de plus de 24 milliards, 10 départements dévastés à reconstruire, tout un outillage à refaire... Discussion des diverses solutions proposées. — On se souvient que M. G. Bonnet, délégué plénipotentiaire de la France à la dernière Conférence de Madrid et chargé du rapport financier, en a fait adopter, par l'assemblée des 70 nations représentées, toutes les conclusions si avantageuses pour notre pays.

Mgr Touchet. **Œuvres choisies** *oratoires et pastorales.* Tome XII. — In-12 de 496 p. — Paris, Lethielleux.

Mgr Touchet recueille dans ce volume son œuvre de la première année de guerre. En tête, le Discours (dont le retentissement fut alors si grand) prononcé à Bouvines le 12 juillet 1914 pour les fêtes du VIIe centenaire : nous n'étions pas encore en guerre; mais, à la lueur des jours qui ont suivi, quel accent prophétique prennent les paroles de l'évêque sur la nécessité et l'efficacité de l'union nationale ! — Puis ce sont toutes les circulaires, Lettres pastorales, allocutions aux milieux les plus divers, discours tombés de la plume ou des lèvres de l'évêque, un Catéchisme (en 30 pages) sur la guerre, l'Oraison funèbre de Mgr Dizien (12 juin 1915), six gloses de Carême (chaque jeudi, avant le sermon du prédicateur) sur la prière et les grandes dévotions, quatre allocutions aux blessés de guerre (prononcées dans l'église de Royat), etc. — Ce sont pages que, hors du diocèse d'Orléans, on n'a pas pu lire toujours quand elles ont paru. Les voici maintenant réunies en un volume qui demeurera et qui sera au loin un modèle d'abord d'éloquence sacrée et d'éloquence française, et puis aussi un témoin précieux de ce que fut l'âme de la France sous l'attaque germanique. — Les précédents volumes de Mgr Touchet sont catalogués à 7 f. ; il est possible que pour celui-ci il faille prévoir quelque majoration.

Le Paladin Roland, par P. Giraudet. Tragédie en 5 actes, précédée de l'*Ode à Guynemer.* — In-12 de 92 p., 6 f. — Lyon, Vitte.

M. Giraudet, l'auteur de la superbe *Jeanne d'Arc* dont nous avons parlé, nous donne aujourd'hui *Roland.* C'est l'histoire de Roland, en beaux vers, en grands vers. C'est le tableau de la cour et de la gloire de Charlemagne, avec Roland et Olivier, Aude et Berthe, Naismes et Turpin, et aussi Ganelon ; le tableau aussi de la cour du roi Marsile, avec son fils Jurfalen et ses ministres Blancandrin et Clarin. Le 1er acte, au palais de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle ; le 2e, à Cordoue, au camp de Charlemagne ; le 3e au palais de Marsile, à Saragosse, puis au camp de Charlemagne, à Cordoue; le 4e, à Roncevaux, puis au pied des Pyrénées, au camp de Charlemagne ; le 5e à Roncevaux. En cette année 1921 où la reprise de la *Fille de Roland* par le théâtre de la Bonne Presse a eu un tel succès à Paris, nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle œuvre de M. Giraudet. Nous serions heureux surtout de lui voir faire grand accueil dans nos collèges et patronages : il y a deux rôles de femmes, mais on pourrait arranger cela.

Le Mouvement scientifique contemporain en France. Ire Partie : *Les Sciences naturelles,* par G. Matisse, docteur ès sciences. — In-16 de 160 p., 25 figures, relié 4 f. — Paris, Payot.

Ce volume fait partie de la nouvelle collection Payot dont nous avons dit la rare perfection typographique et qui jusqu'ici ne nous a donné vraiment que des œuvres de haute valeur (voir *Ami* 1921, p. 317, puis *couv.* p. 122).

Il traite d'un sujet dont plus d'un chapitre a été de longue date abordé dans nos colonnes et qui intéresse toujours nos lecteurs :

1° *Zoologie et biologie générale :* Lacaze-Duthiers et la création des laboratoires maritimes ; la zoologie expérimentale ; — Yves Delage et sa théorie de l'hérédité (on sait que pour Delage le mot *hérédité* ne signifie rien : on trouvera exposées ici les expériences par lesquelles il a *essayé* de combattre les vues des biologistes là-dessus) ; — E. Bataillon et la fécondation artificielle des batraciens ; — Frédéric Houssay et la morphologie dynamique (étude spécialement de la forme des poissons) ; — L. Cuénot (prof. à l'Université de Nancy) et sa théorie explicative de l'apparente adaptation des êtres au milieu où ils vivent (théorie soi-disant destinée à remplacer les théories lamarckienne et darwinienne : elle ne remplacera rien du tout; elle accumule les observations ingénieuses ; et notre auteur a le tort d'attaquer et de traiter par le dédain les solutions qui ne sont pas de l'ordre expérimental) ; — Georges Bohn : les tropismes ; les formes ; la chimie et la vie ; — René Quinton : l'eau de mer, milieu organique ;

2° *Botanique :* l'embryogénie des plantes et les tissus transitoires : théorie de la constitution de la plante (Gustave Chauveaud) ; la physiologie végétale (Marin Molliard) ; la botanique expérimentale ou la culture artificielle des végétaux inférieurs (Louis Matruchot). — Notre auteur laisse de côté les travaux de Bornet, de Van Tieghem, de Gaston Bonnier, de Costantin, de Guignard, de Sauvageot, parce qu'il les suppose universellement connus : un bref aperçu eût été le bienvenu tout de même.

L'ascension d'une ame par les Œuvres catholiques de jeunesse. **Joseph Evenou,** *Secrétaire au Syndicat des Employés, dignitaire du Cercle Catholique de Versailles,* par l'abbé Bouchard, second aumônier du Cercle. — In-12 de 188 p., 3 f. 50 (franco 4 f., réduction par quantités). — Au Cercle Catholique, 15, rue de Limoges, à Versailles (1920).

Ce petit volume mériterait plus que quelques lignes. C'est bien l'*ascension* d'une âme, qui, placée dans des conditions très ordinaires, a réussi, par ses efforts persévérants, à s'élever à la plus haute vertu. Venu de Bretagne à Paris pour s'y faire une situation, Evenou y trouve de plus, dans les milieux catholiques du Syndicat des Employés et du Cercle de Versailles, une vie chrétienne intense et bientôt la vocation au sacerdoce. Du Syndicat, il passe en effet au Petit Séminaire de Grandchamp, d'où la guerre le fait sortir en 1915. C'est comme aspirant au 47e R. I. qu'il part au front en mai 1916 et qu'il consomme son sacrifice le 6 septembre de la même année, ayant fait beaucoup de bien partout où il a passé. C'est lui-même qui décrit dans ses notes intimes et ses lettres le travail de la grâce en son âme : le livre est composé principalement de citations bien choisies pour peindre cette âme de choix. Evenou est le type accompli du jeune homme tel que les Œuvres catholiques cherchent à le former.

Un vaillant d'avant la guerre. **Jean-Hilarion-Stanislas Fraysse,** *missionnaire au Mysore,* par Kourouvi. — In-12 de 336 p., 3 f. 60 franco. — Séminaire des Missions Etrangères, 128, rue du Bac, Paris (1920).

Récit captivant d'une vie de missionnaire particulièrement féconde. Le P. Fraysse est un des nombreux ouvriers apostoliques fournis par le diocèse de Rodez au séminaire des Missions Etrangères. Son champ d'action a été jusqu'à sa mort (1907) la région des Indes appelée Mysore ou Maïssour. Après avoir exercé la charge de procureur de la mission, il s'employa à fonder un centre chrétien dans les mines de Kolar. Ses vertus sacerdotales et son dévouement lui valurent une grande influence sur les populations au milieu desquelles il vécut, et une sympathie très profonde qui s'exprima spontanément à ses funérailles. Tout cela est agréablement raconté par Kourouvi (entendez par là un missionnaire de son voisinage), dans un gracieux volume sorti des presses de la Société des Missions Etrangères à Hong-Kong.